

**Conseil Communal
Aigle**



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 15 DÉCEMBRE 2017 - SALLE DE L'AIGLON, AIGLE**

La Présidente : Mme Jeanne GIRARDIN
Secrétaire : Mme Barbara DEVAUD
Scrutateurs : M. Jean-Luc MAYOR
M. Christophe BARBEZAT
Huissier : M. Albert BERTHOLET

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

Madame la Présidente ouvre la séance à 20 h 01.

Madame la secrétaire procède à l'appel.

L'appel fait constater 57 présents, 11 excusés, 1 absent.

Le quorum est atteint.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente présente les ajouts des points suivants :

1.6 Rapports des associations intercommunales

Rapport des Délégués au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale de la Police du Chablais vaudois

Rapport des Délégués au Conseil intercommunal de l'Association du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont

1.7 Assermentation d'un nouveau conseiller communal

5.1 Postulat "Rendre notre ville accessible à tous"

6.1 Interpellation "Campagne de rénovation des commodités"

6.2 Interpellation "Pour sécuriser la Place de la Gare"

6.3. Interpellation "Mise en oeuvre du Plan Directeur communal avec information à la population"

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2017

Le procès-verbal n'est pas mis en discussion.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Courrier

Démission de M. Jean-Yves DELAPIERRE au 31 décembre 2017.

Démission de Mme Odile BARRAUD au 15 décembre 2017.

Madame la Présidente lit les deux lettres des conseillers.

Madame la Présidente signale avoir téléphoné à Mme BARRAUD, qui a confirmé le 13 décembre ne plus être présente pour le Conseil de ce soir.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Frédéric BORLOZ, Syndic

Décès

L'information n'étant pas venue jusqu'à la Présidente, il prend la liberté de le faire, de communiquer le décès d'un ancien syndic de la ville d'Aigle, M. Alfred PIROLET, il y a 2 jours. M. PIROLET a été syndic libéral durant deux législatures dans les années 70-80. Il a suivi à la syndiculture M. Reitzel et précédé M. Rithner. Il était tout-à-fait autonome jusqu'à il y a 2 ans; depuis il était dans un home à la Tour-de-Peilz dans des conditions confortables. Il était en pleine forme malgré la fatigue lors de son 100ème anniversaire fêté cette année.

Il invite l'assemblée à faire quelques instants de silence.

Interpellation sur les coûts des recours

Cette interpellation a été déposée lors du dernier Conseil. Il informe le Conseil que les 6 mois de délais ne seront certainement pas respectés. La Municipalité va attendre que les procédures qui sont aujourd'hui en cours soient terminées de manière à ce que l'on puisse avoir une vue la plus globale possible. Il propose à l'interpellateur de bien vouloir patienter peut-être plus que les 6 mois réglementaires. Il voit que ce dernier opine du chef et l'en remercie.

Nouvelles commissions municipales

Commission "Développement"

L'idée est de réunir des gens d'Aigle, conseillers ou citoyens pour une sorte de "boîte à idées". La proposition est d'établir un rapport de suggestions de petites choses à faire pour essayer d'améliorer les choses dans la Commune. Les gens ont plein d'idées. Ils en parlent au bistrot, en famille ou dans le cadre professionnel. Entre le moment où l'idée est là et qu'elle arrive soit au Conseil communal soit à la Municipalité, il peut s'écouler du temps qui fait que parfois ces idées-là s'effacent par elles-mêmes. Un appel sera lancé via le journal Aigle Info.

Commission "Entretien"

Le problème est qu'on s'habitue aux choses. Lors de dégradations sur les espaces publics et privés, on les voit et ensuite on s'habitue à les voir ainsi. Des bâtiments mériteraient d'être entretenus de manière très sérieuse mais ce sont des bâtiments privés et on ne voit plus cette dégradation. Un appel sera lancé aux citoyens pour créer un petit groupe qui pourrait fournir un rapport une fois par an. Même si cela concerne un bâtiment privé, la Municipalité peut prendre contact avec les propriétaires. Et parfois les contacts suffisent pour que les choses s'améliorent. L'idéal est la réunion de 10 - 15 personnes avec des gens qui viennent de tout les coins de la ville, issus de milieux différents, professions, etc..., le plus mélangé possible et pas issu du Conseil communal.

Mme Maude ALLORA, municipale

ARASAPE

Le Conseil Intercommunal s'est réuni le 16 novembre, il a approuvé deux préavis, soit :

Le préavis sur la répartition des charges intercommunales du réseau "Enfants Chablais", qui a été accepté à la majorité. La contribution sociale pour l'année 2018 sera donc de 30 % du montant global à charge des Communes ayant adhéré au but optionnel. Un amendement demandant que ce pourcentage soit revu chaque année a également été accepté. Depuis le début du réseau la contribution sociale a été de 10 CHF/habitants ce qui correspondait à la création à environ 30 % du montant global à la charge des Communes. En sachant que le solde du montant à charge des communes est réparti selon les heures consommées par les habitants. Ce préavis a été présenté suite à une demande des communes pour essayer de maîtriser l'augmentation des coûts de l'accueil de jour et de réfléchir à une répartition plus solidaire entre les communes.

Le deuxième préavis est celui du Budget 2018 qui est divisé en plusieurs enveloppes.

La première concerne l'ARASAPE et le fonctionnement de centre social régional de Bex, soit les frais de personnels, les frais d'exploitation et les charges du bâtiment de l'ARASAPE. La différence entre les dépenses et les recettes pour cette année est de zéro, aucune contribution des communes n'est demandée. Le total des dépenses budgétisé est de CHF 4'888'249.70. La grande majorité de cette somme est financée par le DAS

(le département de la santé et de l'action sociale).

La deuxième enveloppe concerne les dépenses liées au fonctionnement des Agences d'assurance sociales (AAS). Pour l'année 2018, le total des dépenses est de CHF 1'369'711.00 pour un total de recette de CHF 214'400.-. Le solde à répartir entre les communes est donc de CHF 1'155'311.00.- soit un montant de CHF 23.42/habitant ce qui correspond à une augmentation de CHF 0.59/habitant par rapport au budget 2017.

Pour le Réseau Enfant Chablais (But optionnel) : Pour 2018, il a été budgétisé une augmentation de 22 places en crèche soit un total de 252 places dans le réseau. Pour les UAPE, il est prévu 384 places, les places supplémentaires correspondent à l'ouverture d'une UAPE à Aigle depuis la rentrée scolaire 2017, l'élargissement de l'offre depuis août 2017 à Roche, ainsi que la planification de l'ouverture de deux structures parascolaires de 24 places chacune en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LAJE.

Le budget prend en compte env. 650 enfants répartis chez près de 105 accueillantes en milieu familial, équivalent à 334 places en milieu collectif. Il convient d'ajouter à ça une amélioration de CHF 50 centimes de l'heure de la rémunération des mamans de jour ainsi qu'une meilleure couverture sociale de ces dernières. Donc le total des dépenses se monte à CHF 14'547'589.00 pour un total de recette de CHF 9'239'209.- le solde à répartir entre les communes est donc de CHF 5'308'380.- soit un montant de 119.50 CHF / habitant.

Le dernier but optionnel est AZIMUT (Travailleur social de proximité du centre de compétences en matière de dépendances). Un montant de 0.90 CHF/habitant est fixé pour les communes ayant adhéré au but optionnel pour le financer. Le total du budget 2018 est de 34'395.-. Au début de l'année 2017, M. Galéano est rentré en fonction comme nouveau directeur comme déjà annoncé. Un travail important de réorganisation des équipes du CSR en général a été effectué. Ceci dans le but de renforcer les équipes et leur permettre de retrouver de la sérénité dans l'accomplissement de leurs tâches. Travail que je salue même s'il n'est pas terminé et que ce secteur est en continuel mouvement au niveau du personnel.

1.6 RAPPORTS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Madame la Présidente rappelle que tous les documents des associations peuvent être consultés auprès de la préfecture ou des greffes communaux. Ces rapports étant informatifs, il n'y a pas de vote sur ces objets.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LA POLICE DU CHABLAIS VAUDOIS

M. Serge AEGERTER lit le rapport :

"Quelques informations et fonctionnement du conseil intercommunal de la police du chablais vaudois.

Petit historique ou petit rappel :

2004 : 1ère collaboration avec la gendarmerie

8 décembre 2011 : modification des statuts de l'association des communes sous la dénomination Police du Chablais Vaudois

16 décembre 2011 : élection des membres du Conseil Intercommunal

9 mai 2012 : approbation des statuts de l'association des communes "Association des Polices du Chablais" par le Conseil d'Etat

29 juin 2012 : assermentation des membres du Conseil Intercommunal.

Le Conseil intercommunal est composé :

Comité de direction composé de 3 personnes, 1 municipal par commune

15 conseillers communaux, Aigle 6 personnes, Ollon/Villars 5 personnes et Bex 5 personnes

1 commission de gestion avec 1 conseiller par commune.

A ce jour, les conseillers qui représentent la commune d'Aigle sont :

Nicolas Biffiger, Pierre-Yves Brélaz, Joël Launaz, Michel Martenet, Jean-Luc Mayor et votre serviteur.

Dès lors, le conseil intercommunal fonctionne exactement comme une commune avec ses règles et obligations.

Tâches principales de l'association

la police d'ordre : le maintien de l'ordre et de la tranquillité publiques, etc...

la police de circulation : les constats d'accidents, les constats d'ivresse, les contrôles de la vitesse, etc...

la police judiciaire : l'enregistrement des plaintes pour vols simples et dommages à la propriété, les constats d'infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants (dénonciations simplifiées)

la police du commerce : l'application de la loi fédérale sur le commerce itinérant, le contrôle des horaires d'exploitation des commerces, la surveillance des prix, etc...

la police des établissements publics : l'application de la loi sur les auberges et débits de boissons, la gestion et le contrôle des licences, etc...

la police des spectacles, divertissements et fêtes : délivrance et gestion des autorisations de manifestation, etc...

la prévention routière

la loi sur les sentences municipales : la gestion complète des amendes d'ordre et des sentences municipales en vue de l'exécution des tâches de l'association etc...

la rédaction, la modification et l'adoption de règlements : le règlement général de police

les tâches administratives de la police : les enquêtes et rapports de naturalisation, les enquêtes et rapports sur les personnes et travailleurs en situation illégale en Suisse.

Cette année, le conseil intercommunal s'est réuni à 3 reprises :

jeudi 26 janvier 2017

jeudi 4 mai 2017

jeudi 21 septembre 2017.

A chaque séance, le comité de direction nous donne toutes les informations sur le fonctionnement de la police.

En date du 26 janvier 2017, M. Daniel Hediger, Président du CODIR nous informe que l'accréditation tant attendue aura lieu le 25 septembre 2017, Mme la Chef de Département ainsi qu'une délégation du Canton se rendront dans les différents postes de police de Villars, Bex, Ollon et Aigle. Le corps de police de l'EPOC a préparé cette journée dans le plus grand soin. Accréditation obtenue ce jour.

En date du mercredi 13 septembre 2017, inspection annuelle de notre association par Mme la Préfète. Aucune remarque n'a été faite.

A ce jour, il y a plusieurs points à améliorer :

Communication entre les membres du conseil intercommunal et leur groupe respectifs

Organiser avant les conseils, une séance de travail comme une commission ordinaire et pourquoi ne pas y inviter le municipal en charge de la police pour nous donner des explications à nos différentes questions. Aujourd'hui nous travaillons en solitaire

Que la Municipalité transmette à tous les conseillers les procès-verbaux ou toutes décisions prises lors des différents conseils.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DU STAND DE TIR DES GRANDES ILES D'AMONT

M. Nicolas BIFFIGER lit le rapport :

"Bref historique :

Les statuts de l'association ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 24 avril 1996. Il s'agit d'une association de 4 communes : Aigle, Yverne, Ollon et Bex. Elle est dirigée par un comité de direction (CODIR), dans lequel siègent 7 délégués municipaux des communes. Le conseil intercommunal se réunit 2 fois par année. Le stand appartient à la commune de Bex, mais sur la commune d'Ollon. Un droit de superficie est constitué pour l'association.

Administration :

Les statuts, le rapport de gestion, les comptes et le budget peuvent être consultés auprès de Mme la Préfète. Il s'agit du stand le plus performant de la région, car le stand de Villeneuve est appelé à disparaître. Selon les nouvelles directives de la cour des comptes, ceux-ci doivent être contrôlés par un organe externe. Des offres ont été demandées dans chaque commune membre. Chaque Municipalité nomme un membre du conseil intercommunal. Les autres membres sont élus par les conseils communaux en proportion de la population de chaque commune membre, pour la durée de la législature, et sont rééligibles. Votre commune est représentée par 6 conseillers, dont Mme la Présidente. La secrétaire et la boursière du conseil intercommunal sont des personnes hors Conseil. Lors de la dernière séance du 20 septembre 2017, une commission a été chargée de la révision des statuts et de l'établissement d'un règlement du Conseil, jusque-là inexistant, selon les directives cantonales. Ces documents feront l'objet d'un préavis auprès de chaque commune membre. La Cour des Comptes recommande aux associations de communes d'établir un plan stratégique par législature, accompagné d'un cadre financier, à soumettre aux communes membres. Une communication sera établie à cette fin.

Financier :

Un prêt LIM (Loi Fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne) de 1,8 million a été totalement remboursé en 2017. Le remboursement d'un autre emprunt et l'amortissement du bâtiment suivent régulièrement. En 2016, une dépense importante pour le remplacement des cibles et la pose de récupérateurs de balles a été consentie. La participation de votre commune se monte à CHF 87'000.- environ au budget 2018, y compris sa part au remboursement de l'emprunt restant. La participation des frais d'exploitation est répartie entre les communes en proportion de la population. Aux recettes, on peut mentionner la location du café du stand et le remboursement de frais par l'union des sociétés de tir UST à raison de CHF 19'000.- selon budget 2018 dont les frais d'exploitation s'élèvent à CHF 249'825.-"

1.7 ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

Madame la Présidente, selon l'article 5 du Règlement du Conseil communal et le serment, procède à l'assermentation de M. Alex DECOSTERD, du groupe PLR.

L'assemblée compte désormais 58 présents.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2017-13 DU LUNDI 18 OCTOBRE 2017 RELATIF AU BUDGET ORDINAIRE 2018

Mme la Présidente présente la procédure de discussion et de vote :

Lecture du rapport de la CoFin par M. JOTTERAND

Discussion sur le rapport de la CoFin

Discussion sur le budget chapitre par chapitre. Les amendements proposés seront votés de suite.

Vote sur le rapport de la CoFin

Vote sur les conclusions du préavis avec les amendements.

Conclusions du préavis municipal n° 2017-13

Le Conseil communal d'Aigle

Vu le préavis 2017-13 et ses pièces annexes, relatif au projet de budget ordinaire et des budgets d'investissements ;

Où le rapport de la commission des finances ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide d'adopter le budget ordinaire pour 2018 comprenant :

Aux dépenses	Fr. 43 990 000.00
--------------	-------------------

Aux recettes	Fr. 43 905 900.00
--------------	-------------------

Soit un excédent de dépenses de	Fr. 84 100.00
---------------------------------	---------------

De prendre acte des budgets d'investissements communaux ainsi que du financement qui en découle.

Conclusions du rapport de la Commission des Finances

d'adopter le budget ordinaire pour 2018 comprenant :

Aux dépenses	Fr. 43 990 000.00
Aux recettes	Fr. 43 905 900.00
Soit un excédent de dépenses de	Fr. 84 100.00

M. Jean-Paul JOTTERAND lit le rapport de la Commission des Finances dont les conclusions sont mentionnées ci-dessus.

Discussion sur le rapport de la CoFin

M. Claudio MARIANO, au nom du parti socialiste aiglon, salue un budget presque en équilibre avec un petit excédent de 84'100.- qui a d'ailleurs été accepté à l'unanimité des membres de la CoFin. Le programme de législature 2016-2021 qui a été remis relève le dynamisme de nos autorités à mener des projets pour le bien des citoyens. Ils remercient la Municipalité pour ses efforts afin de trouver des pistes pour augmenter les recettes pour permettre à notre Commune de rester attractive autant sur le plan local, régional et répondre aux besoins de nos citoyens. Le parti socialiste interviendra dans le rapport du préavis 2017-13 amendé par la commission.

M. Livio HÜRZELER a une question concernant le budget. Il remercie la CoFin pour son excellent rapport qui est très bien fait. Il a un complément à apporter qui apparaît relativement important. Il s'étonne que la CoFin ne l'ait pas relevé car celle-ci était sensible à la question des associations intercommunales et aux recommandations de la Cour des comptes. Le règlement sur la comptabilité des communes, à son article 6, alinéa 2, dit que le budget de chaque entente intercommunale doit être présenté conjointement au budget communal. Des informations intéressantes ont été données sur certaines associations. Il remercie Mme Allora et la Présidente d'avoir pris l'initiative de demander des rapports sur les différentes associations intercommunales. Mais on ne dispose pas des budgets et le règlement sur la comptabilité des communes dit que le budget de chaque entente intercommunale doit être présenté conjointement. Il pose la question à la CoFin pourquoi n'avoir pas soulevé ce point et à la Municipalité pour quelle raison ces budgets n'ont pas été présentés. Il regrette cette omission car elle aurait été utile pour l'appréciation du budget et il exprime le vœu qu'à l'avenir ces budgets soient présentés en même temps que le budget communal.

M. Jean-Paul JOTTERAND, en réponse à M. HÜRZELER, effectivement, la CoFin n'a pas soulevé ce point précis car la CoFin a reçu les rapports, une partie d'une de leur séance a été passée à les examiner, rien n'a été trouvé de spécial et comme l'habitude est que cela ne figure pas au projet de budget, cela n'a pas été relevé. Il est certain que cela sera modifié les prochaines années.

M. Frédéric BORLOZ répond que cette question est intéressante car elle remet une nouvelle fois sur la table la problématique qu'il y a entre les associations intercommunales et le Conseil, notamment en terme de gouvernance. La CoFin a soulevé cette question et l'information a été donnée qu'il y allait avoir une unité de doctrine dans l'ensemble du district. Ce travail-là sera fait ce qui pourra répondre aux questions, qui sont légitimes par ailleurs. La Municipalité n'a jamais interprété cet article de loi de la manière où l'ensemble du budget doit être donné avec les propres budgets des associations intercommunales. En revanche, cela est intégré dans les comptes, avec la part qui reviendra aux communes en tant que charge et qui devra être payée durant l'année. Cette part-là n'est issue que d'un seul document, le budget de l'association intercommunale. Celui-ci est intégré dans les comptes. Est-ce suffisant ou pas ? C'est l'analyse qui sera faite avec l'ensemble des communes qui déterminera s'il faut aller plus loin ou pas. Pour chacune des associations intercommunales, il y a une ligne dans le budget qui donne la part de la commune d'Aigle. L'autorité de décision de ce budget-là au niveau de l'association intercommunale n'est pas ce conseil mais le conseil de

l'association intercommunale. Dans tous les cas de figure, le document peut être joint à titre informatif. Les chiffres sont retrouvés dans le budget.

M. Alain MORET, au nom de l'Entente Aiglonne remercie la CoFin et la Municipalité pour le budget mais tient à revenir sur deux points mentionnés dans le rapport de la CoFin. Sur le compte 3050 sur les assurances maladies et accident et le compte 3657 sur la participation au train touristique. L'Entente Aiglonne souhaite que la Municipalité tienne compte des remarques de la CoFin et s'engage soit à corriger ces points selon les vœux de la CoFin, soit à faire part au Conseil des éléments qui justifient son choix.

M. Frédéric BORLOZ répond que sur la question du train touristique, tous les détails seront donnés le moment venu car ils sont en cours de trouver une solution mais ils ne l'ont pas encore sinon ils la communiqueraient volontiers. La deuxième question sur les assurances, la Municipalité s'est engagée vis-à-vis de la CoFin, lorsqu'elle donnera le rapport sur les comptes annuels de donner aussi le comparatif à savoir si cela est intéressant d'avoir une assurance ou si on peut continuer ainsi. Pour l'instant, la Commune est plutôt gagnante et n'a pas fait un mauvais choix. Après..., tout cela est bien entendu très aléatoire.

Budget - chapitres par chapitres - Discussion

Administration générale p. 18 à 25

M. Patrice BADAN fait remarquer à la page 25, une nouvelle ligne budgétaire est apparue sous le numéro 180.3517.83 Bus Agglomération. Il s'agit en fait dès décembre 2018, du regroupement du bus communal avec une nouvelle ligne de bus supplémentaire dite d'agglomération. Il annonce le dépôt d'un amendement pour supprimer du budget la ligne de bus agglomération et d'ajouter ce montant à la ligne budgétaire du bus communal. Le but étant que la Municipalité revienne vers le Conseil communal avec un préavis pour le bus agglomération. L'amendement est donc le suivant :

"La ligne du compte 1803517.83 Bus Agglomération est portée à 0. Par contre, le compte 180.3517.80 Bus communal-Participation est augmenté du montant de la précédente ligne de 33'000.-. Ce compte est donc porté à 223'000.-. Avec cet amendement, il n'apparaît donc pas d'impact sur le budget total. La raison de supprimer ce compte Bus Agglomération est qu'il s'agit d'une nouvelle dépense récurrente. La Municipalité a toujours dit que toute nouvelle dépense récurrente doit d'abord faire l'objet d'un préavis. De plus, les arguments suivants plaident en faveur de cet amendement, à savoir que le concept, la répartition des coûts et le nombre de communes participantes, ainsi que le futur tracé de cette nouvelle ligne agglomération ne sont pas clairement définis à ce jour. Il faut savoir que ces 33'000.- concernent qu'une partie du mois de décembre 2018, donc une dépense d'environ 400'000.- annuellement à l'avenir dès 2019, soit environ le double de ce que nous dépensons à ce jour pour le bus communal. Le fait de déplacer les 33'000.- prévus dans le budget 2018 pour le bus agglomération sur le compte du bus communal signifie que nous ne remettons pas en question l'utilité du bus communal mais que nous souhaitons un débat et plus de précisions sur ce bus agglomération, ce qui doit faire l'objet d'un préavis.

Discussion sur l'amendement

M. Frédéric BORLOZ invite exactement à l'inverse. C'est de ne pas regrouper cela sur une ligne. C'est ce qui a d'ailleurs au départ été imaginé de faire. Ils s'étaient dit "on a un bus, ce bus peut changer de tracé, ce qui est de compétence municipale, il peut changer les arrêts, de compétence municipale". Il a d'ailleurs beaucoup changé depuis qu'on a lancé le bus. Il a évolué, il n'y a pas eu un préavis et un débat à chaque changement de la ligne et des arrêts. Il fait actuellement un grand huit à travers la ville, qui n'existait pas à l'annonce du bus. L'évolution même du bus dépend de ceux qui gèrent le bus, des statistiques, des fréquentations, de l'évolution de la circulation, des horaires des trains. Par souci de transparence, une ligne supplémentaire a été ajoutée en dessous. Un vase communicant d'un compte à l'autre est fait pour dire que ce bus va être transformé dans un bus d'agglomération. On garde le même service qu'aujourd'hui avec étendue de ce service avec des meilleurs horaires, plus tôt le matin, plus tard le soir, meilleur service le samedi et un service minimum le dimanche. Il y a un concept d'agglomération pour faciliter le transfert des gens d'une commune à l'autre. Ce sont les

fondements mêmes de l'agglomération. Ceci est fait que le dossier d'agglomération soit accepté ou pas. Le deuxième dossier a été déposé à la Confédération. Dans le premier, il y avait l'amélioration de l'AOMC comme un élément colonne vertébrale du dossier d'agglomération. Le financement n'est pas du ressort de l'agglomération et le dossier sur l'AOMC a continué d'avancer malgré le fait que le dossier d'agglomération n'ait pas été retenu. Avec ce bus, c'est exactement la même chose, le concept commun a été développé. Si on met trop d'argent pour le bus dans le budget, le Conseil peut dire non en limitant l'enveloppe budgétaire à la Municipalité car il ne veut plus dépenser autant d'argent. Le débat même sur un nouveau bus n'appartient plus à cette assemblée dans la mesure où il a déjà eu lieu une fois et qu'on est dans le cas d'une évolution de bus. Sur le cadre financier, le Conseil peut intervenir dans tout les cas de figure en tout temps. Il invite vraiment à refuser cet amendement pour une autre raison pratique car les 4 communes se sont mises d'accord sur le fait de rajouter une ligne au budget. C'est annoncé de cette manière-là. Il serait assez dommageable par rapport à l'entente avec les autres communes, par rapport aux objectifs ; de simplement casser cela car le même discours est tenu dans les communes ce qui a été dit à la CoFin lorsqu'il en a eu l'occasion. Il n'y a pas de raison d'avoir un débat ici au niveau de ce bus, car ce débat a déjà eu lieu. Cela ne veut pas dire qu'un préavis ne sera pas déposé. Actuellement, on est dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres. Dans le courant de l'année prochaine, des chiffres précis seront donnés. La répartition intercommunale a déjà été négociée. Il y aura peut-être des interrogations qui nécessiteraient un débat de fond. En l'occurrence, à ce stade-là de la démarche, il demande de ne pas supprimer cette ligne car ce serait un mauvais signal vis-à-vis des autres communes, et par rapport au travail considérable fait avec elles. Il y a sans doute du retard par rapport à ce qui se passe en Valais et sur la Riviera. Pour arriver à bien travailler, il existe des vrais projets communs dans l'intérêt du citoyen. Dans l'intérêt des finances, lors d'un travail ensemble, au final, cela coûte quand même moins cher au vu de la répartition au nombre d'habitants. Les autorités veulent faire ce bus quoique devienne le dossier d'agglomération.

M. Patrice BADAN maintient exactement le contraire que M. BORLOZ. C'est une ligne supplémentaire. Il n'y a aucune garantie que la Commune sera mieux servie avec ce nouveau bus agglomération. Il invite à soutenir cet amendement pour que le budget pour le bus communal ne soit pas modifié. La ligne du bus communal n'est pas remise en question. L'idée est de revenir avec un préavis avec plus de précisions par rapport au coût de cette nouvelle ligne d'agglomération. Si on multiplie les 33'000.- prévus pour 1 mois par 12, cela fait 400'000.-, soit le double de ce que l'on a actuellement, ce qui n'est pas identique.

M. Philippe BELLWALD a écouté avec intérêt la réponse de M. BORLOZ. Au début, il a crû comprendre qu'il y avait 4 communes puis il a entendu 3. Il demande une confirmation.

M. Frédéric BORLOZ répond que cela concerne 4 communes.

M. Philippe PASCHE explique que le concept de mobilité dans lequel est aujourd'hui la Commune d'Aigle fait partie intégrante de l'ensemble d'agglomération de la région. Cela reste néanmoins un espace fonctionnel, vital et culturel dans lequel nous évoluons aujourd'hui qui correspond en partie à ce périmètre de l'agglomération. La mobilité au sein de ce périmètre est un élément essentiel, ce que tout le monde est d'accord là-dessus, surtout si on parle de mobilité en terme de transports publics. Il peut suivre l'amendement présenté par l'UDC dans la mesure où cela serait un changement fondamental de la politique des transports et que par ailleurs, le Conseil communal perdrait ses prérogatives. Justement, nous ne les perdons pas. Si par hasard, la Municipalité venait l'année prochaine avec le budget avec un montant de 400'000.- (bien que la multiplication s'il a bien compris n'est pas tout-à-fait le calcul correct à faire) ; et une solution qui ne convient pas du tout, ce Conseil aura toujours la prérogative de biffer la ligne budgétaire. Par contre, il serait donné un mauvais signal à l'ensemble de la région si notre commune donnait suite à cet amendement. Il y a une dimension psychologique et politique. Il faut donner la chance aux communes de réaliser et de développer ce projet en laissant aller l'appel d'offres. Si cela ne convient pas, la Municipalité prend le risque l'année prochaine de se voir biffer la ligne budgétaire et d'en supporter les conséquences. Il suggère de ne pas donner suite à l'amendement présenté par M. BADAN.

M. Clément REBER prend la parole pour dire qu'à son sens, ce projet de globalisation des transports est très important. Les possibilités qui s'offrent à nous pour améliorer l'offre existante ne sont pas nombreuses à moins de rentrer dans des dépenses faramineuses. Le projet en cours de mise sur pied à plusieurs communes permet une amélioration conséquente de l'offre. Trouver un équilibre qui permet à la fois de réunir plusieurs communes autour d'un même projet commun et en plus de réussir à bénéficier de financement qui rendent le

projet possible est un équilibre extrêmement délicat qui ne se représentera peut-être pas avant très longtemps. Il demande de traiter avec délicatesse et de rejeter cet amendement.

M. Michel MARTENET soutient l'amendement pour 3 raisons. La première chose, il aimerait une fois que la Municipalité présente un dossier par rapport à un nouveau bus qui tienne un peu la route sur 3 points : le financement, la desserte et la participation des communes. Un bus, on en a besoin mais quand on sait que dans la zone industrielle, on a un centre d'imagerie et même pas d'arrêt pour des personnes à mobilité réduite qui puissent se rendre pour faire des examens médicaux. Ne devrait-on pas y songer de faire quelque chose. Il a été analysé et a vu un très bel arrêt mais pas de bus qui s'arrête. On a essayé de prendre un bout de terrain près de ce centre d'imagerie pour desservir la population car effectivement il y a un problème. Malheureusement, avec les bus, on a tourné et s'est organisé pour essayer de trouver des solutions pour la population. Il pense qu'effectivement, actuellement, on doit se pencher sur les vrais problèmes, soit les dessertes. Il faut desservir correctement la population par rapport aux besoins. Puis après, il faut analyser les coûts sur plusieurs années et qui paie ces coûts.

M. Cédric ALLORA ne soutient pas cet amendement. La CoFin a très bien fait son travail sur ce sujet-là et sur l'ensemble. Il reprend le chapitre 2 de la CoFin qui parle de ce point-là. S'il devait y avoir une augmentation significative à l'avenir, la CoFin est d'avis que l'organisation et les coûts 2019 devraient faire l'objet d'un préavis courant 2018. Il suppose que la Municipalité a bien pris en compte l'avis de la CoFin, que le départ effectivement avec la séparation permet aussi pour si elle devait revenir par le biais du budget de supprimer cette ligne pour le budget 2019. Pour sa part, il ne soutient pas l'amendement et pense suivre l'avis de la CoFin.

M. Frédéric BORLOZ revient sur la brillante intervention de M. MARTENET et remarque qu'il s'agit d'un joli texte pour une interpellation et ils donneront volontiers tous les détails pour savoir qui, quoi, comment. Tout cela est bien entendu connu pour toutes celles et ceux qui suivent les comptes depuis plusieurs années. Ils ont bien sûr toutes ces informations-là.

Vote sur l'amendement

1 abstention, 42 non, 15 oui.

L'amendement est refusé à la majorité.

M. Philippe BELLWALD a une question sur le compte 110.3616.20 en page 21 qui porte la désignation Amortissement PGA. Il demande de quel PGA parle-t-on ? A quoi se rapportent ces CHF 88'000.- ?

M. Frédéric BORLOZ répond qu'il s'agit par anticipation du préavis voté, sur lequel ils travaillent et sur lequel des frais ont été engagés. Comme prévu dans le préavis, il doit être amorti sur 10 ans, il s'agit du premier amortissement.

M. Philippe BELLWALD ajoute que concernant la désignation, étant donné qu'on a voté un préavis qui portait sur le PDCom et le PGA, il demande s'il ne faudrait pas mettre ici Amortissement PGA PDCom.

M. Frédéric BORLOZ l'accorde.

M. Philippe BELLWALD a une question concernant ce même chiffre qui se rapporte au compte des charges 3316. Lorsqu'on va regarder le 3316, il porte sur la place de la gare en page 73. Ceci l'a interpellé car il y a des répercussions sur d'autres amortissements qui sont à d'autres chapitres, 3 en particulier concernant justement la place de la gare. Sa question demande si cela est une erreur.

M. Frédéric BORLOZ répond que M. BELLWALD a une lecture précise et fine. C'est un ancien intitulé qui

aurait pû être modifié. Avant, tous les 3316, pendant une période, concernaient principalement, quasiment uniquement un amortissement. Maintenant, tout cela a été amorti. Cet intitulé aurait dû être modifié aussi.

M. Philippe BELLWALD a encore une question d'écriture qui a trait sur la même page 21 concernant l'amortissement de l'ouvrage historique que l'on retrouve sous 2 appellations, le 110.3329 et le 110.409.10. Une fois on le trouve dans les charges, une fois dans les revenus pour 150'000.-. De nouveau, concernant les comptes par revenus et charges, il a été étonné de voir que le 3329 correspond à un amortissement du réseau d'eau et le 4809 correspond à la protection civile. S'agit-il d'erreur ? Si oui, comment peut-on les corriger ?

M. Frédéric BORLOZ répond que sur les comptes c'est assez clair entre les montants qui sont prélevés dans le fond de réserve prévu pour cela et qui sont vraisemblablement dépensés dans l'année. Quant à la répercussion sur les comptes, par nature, il pense que ce sont les mêmes phénomènes que décrits plus hauts. Des libellés qui devraient être adaptés à la situation et qui ne l'ont pas été. Ils sont reconduits d'année en année. Si les yeux ne tombent pas dessus, cela passe outre. Cela ne change rien au résultat, il n'y a pas besoin de faire de corrections immédiates. Il prend note et fera un pointage pour le prochain budget de manière à ce que tous ces petits "copiés-collés" d'année en année soient vérifiés.

Finances p. 26 à 29

M. Christophe BARBEZAT a une question pour M. le Syndic. Il lit souvent avec intérêt les communiqués de presse émis par le Conseil d'Etat vaudois. Celui de ce matin intitulé "Nouveau mode pour calculer la population, 7800 résidents vaudois supplémentaires" l'a interpellé au vu du Conseil communal de ce soir. En effet, on apprend que le Conseil d'Etat a décidé d'harmoniser la pratique de la statistique vaudoise sur le modèle de la Confédération et de 17 cantons pour définir la population résidente permanente. En se référant au document du Conseil d'Etat et sa rubrique "Population des communes au 31.12.2016", nous apprenons qu'Aigle passera de 9740 habitants à 9983, soit une hausse de 2,4 %. Tout en sachant que les chiffres donnés datent de 2016 et que fin 2017, il faut compter sur une légère hausse supplémentaire, sa question qui concerne le fond de péréquation mentionné à la page 29 (Etacom, catégorie des comptes 227) est la suivante. Est-ce que cela changera quelque chose pour la Commune d'Aigle au niveau de ce fond ? Que compte faire la Municipalité si cette mise en oeuvre est validée par le Grand Conseil ?

M. Frédéric BORLOZ comme cela vient de tomber, n'a pas de réponse détaillée. En revanche, il souhaite dire deux choses. La première est qu'on se retrouve tout-à-coup à 9983 habitants donc ils avaient une idée, de faire un gag pour le 1er avril. Mais comme cela va pas se faire, il peut la raconter. L'idée était de faire le 1er avril prochain, un communiqué de presse en annonçant 10'000.- pour le 10'000e habitant. C'est un 1er avril. D'après l'évaluation, on aurait été à 10'000 habitants 9 mois plus tard. Vraisemblablement, ils choisiront une naissance. C'est compliqué car on a plusieurs 10'000e avec l'effet des gens qui partent. Il faut en choisir un, en principe le premier et une naissance. Le deuxième élément plus sérieux c'est que l'effet final de cela est un effet neutre dans la globalité. Le nombre des habitants augmente partout, donc on répartit cela de manière assez globale. Quelques indications qu'il faut prendre avec beaucoup de recul signalent qu'on devrait vraisemblablement être légèrement bénéficiaires sur cette opération-là l'année prochaine, c'est-à-dire sur le budget 2018. Mais prenons les choses avec le recul car il pense que l'effet s'annule dans la plupart des communes. Mais comme on avance avec la péréquation toujours en dents de scie et que c'est sur le temps qu'on peut lisser un tout petit peu les résultats, on risque d'avoir une bonne nouvelle en 2018 et d'être un peu rattrapé sur 2019.

Domaines et bâtiments p. 30 à 45

M. Cédric ALLORA dépose, au nom du groupe AlternativeS-Les Verts un amendement à la ligne budgétaire "Travaux d'amélioration 357.3141.00" :

"En préambule, Aigle a confirmé son statut de cité de l'énergie cet été. Le Conseil, lors de sa dernière assise,

a validé le fait pour la construction d'un nouvel établissement scolaire, le choix d'utiliser des énergies renouvelables pour son chauffage. La commission des finances dans son rapport (point 2 paragraphe 4), émet aussi la réflexion du choix du gaz pour le remplacement des chaudières.

Volonté : Nous souhaitons que la Municipalité, pour les raisons évoquées, présente par voie de préavis une solution utilisant une énergie renouvelable pour le remplacement desdites chaudières, et que ce type de réflexion s'inscrive plus globalement dans la planification des rénovations du patrimoine bâti de la commune.

Décide :

de diminuer de 80'000.- la ligne budgétaire travaux d'amélioration 357.4142.10

respectivement, de mettre un montant de 125'500.- pour les travaux d'améliorations, sans le remplacement des chaudières."

Mme Isabelle RIME répond que la CoFin le dit très justement dans son rapport. Il y a un délai pour le changement de cette chaudière. Le délai était au 31 juillet 2015. La Municipalité a déjà reçu plusieurs rappels pour répondre à l'ordonnance de protection de l'air. Le problème est que si l'on met un chauffage avec énergie renouvelable dans un bâtiment qui est loin d'être isolé et qui demande des rénovations très longues avant de faire ce genre de chauffage est un peu de l'argent perdu. Il faut vraiment ce changement de chaudière maintenant.

M. Bernard BOREL relève que la question fondamentale est de savoir si l'on s'inscrit dans la politique énergétique 2050. Si on y croit, on planifie en disant qu'on sait qu'on a besoin de ce changement de chaudière mais on planifie puisqu'il va y avoir un changement global et on trouve d'autres solutions. De dire qu'il n'y a pas d'autre solution est un peu facile. Si au fond, ne pas vouloir faire un tournant énergétique qui est absolument essentiel, quand on dit en parlant des transports, on est à un moment clé pour le transport dans le Chablais, c'est la même chose pour la politique énergétique. On ne peut pas en tant qu'autorité politique, alors que nous avons un devoir d'exemplarité par rapport à l'exécution de la politique énergétique fédérale qui a été validée largement par le peuple suisse, on ne peut pas dire, on doit changer une chaudière donc on continue avec l'énergie fossile, ce n'est pas sérieux. C'est pour cela que cet amendement a tout son sens-là.

M. Michel CLAUDEL pense qu'en étant dans la branche, il y a plusieurs possibilités. Il y a la possibilité qui coûte pas trop cher, le temps qu'on fasse les travaux. Mais avec laquelle on peut récupérer le matériel, c'est-à-dire qu'est-ce qui a été dénoncé, les chaudières ou le stationnement du mazout. Car, pour l'instant, on a du chauffage au mazout. Les citernes sont-elles hors normes ou les chaudières sont-elles trop gourmandes car elles fonctionnent au mazout. Si cela est pour faire des économies, on peut monter des brûleurs à gaz qui par la suite, peuvent être réutilisés dans le cadre d'une nouvelle installation. Cela est simplement à se mettre d'accord avec le constructeur. On peut aussi prendre la version "chaudière à condensation", cela coûte tout de suite plus cher mais on l'obligation de le faire, que ce soit au gaz ou au mazout. A l'heure actuelle, on ne trouve plus de chaudière traditionnelle, c'est que de la condensation, par contre, le même brûleur peut être réemployé. C'est là que l'économie peut se faire. C'est pas son habitude d'être ici pour faire du commerce mais pour les collègues, il veut bien essayer de faire gagner quelques petits sous, sous réserve.

M. Frédéric BORLOZ rappelle, comme expliqué en CoFin, que c'est exactement cela, soit qu'aujourd'hui, on a pas le choix, on doit changer. La lettre date de 2015, des prolongations ont été demandées. La Commune d'Aigle est l'autorité de surveillance pour le non-respect des normes actuelles. Donc, après avoir obtenu ces délais multiples, c'est sûr qu'on a pas le choix, il faut le faire. Il ne faut pas enlever cette ligne au budget. L'intention est bien entendu, il est d'accord avec ce qui a été dit par M. BOREL et M. ALLORA, d'essayer de bien faire, de s'équiper, d'utiliser le renouvelable au maximum. Aujourd'hui, on est dans une situation où l'on doit changer la chaudière et où on a un bâtiment qui sera rénové dans quelques années. Aujourd'hui, ce n'est pas possible et inutile d'imaginer installer un système de chauffage avec du renouvelable performant alors qu'on a un bâtiment qui chauffe les oiseaux en permanence avec des déperditions considérables et que l'on améliorera le moment venu. C'est impossible d'avoir un système correctement dimensionné dans le renouvelable aujourd'hui dans la situation dans laquelle on est. En revanche, l'idée est, comme l'a dit M.

CLAUDEL, que l'installation qui sera mise sera réutilisée en installation d'appoint quand on aura rénové le bâtiment. Dans le crédit de rénovation du bâtiment, on aura le vrai débat sur le système de chauffage, s'il convient ou pas. Le Conseil pourra dire cela ne suffit pas, on aimerait plus s'il en a envie. Aujourd'hui, on est pas dans cette situation-là. Il faut changer les chaudières, on les réutilisera. Aujourd'hui, le système des chaudières fonctionne comme cela : si on a une chaudière surdimensionnée, ce n'est pas une situation acceptable, car on paie des taxes en fonction de la puissance de la chaudière. Mais on a les moyens de les baguer, soit pour éviter si on achète une installation qui doit être assez robuste et puissante qu'on aura peut-être plus besoin après. Mais on ne la change pas. On pourra la baguer de manière à ne pas payer des taxes sur la puissance de manière inadaptée et donc trop coûteuse. Au delà des bonnes intentions des dépositaires de l'amendement, ce n'est pas adéquat de faire cela maintenant. Il faut laisser changer ces chaudières et ensuite viendra une belle proposition de renouvelable le moment venu.

M. Cédric ALLORA remercie les compléments d'informations transmis par Mme la Municipale et M. le Syndic concernant le délai et pour le travail accompli sur la recherche pour trouver un système plus opportun. A savoir, qu'il est d'accord mais on a déjà une économie de 40% au niveau de la combustion ce qui sera déjà un bon point de développement. Par contre, où il n'a pas le même point de vue que la Municipalité, c'est qu'effectivement nous sommes encore sur un système à forte puissance donc à haute température et avec le système des énergies renouvelables, il est possible de pouvoir utiliser un système qui puisse convenir à la puissance calorifique nécessaire. Il ne s'agit pas seulement de chauffer le bâtiment mais également l'ancien maison de ville ainsi que le bâtiment. Il s'agit d'un chauffage pour 3 bâtiments.

M. Philippe PASCHE relève que l'amendement proposé par M. ALLORA est à la fois sympathique et relativement correct mais il invite à le rejeter pour deux raisons. La raison technique vient d'être donnée par la Municipalité à savoir qu'il y a un raisonnement à faire par étape qui s'impose de manière assez forte et d'autant plus que si aujourd'hui, on voulait passer sur un chauffage à pellet par exemple à cet endroit-là, il y a une question à se poser aussi sur les corps de chauffe donc sur la distribution de chaleur à l'intérieur même des pièces. Il demande aussi qu'on tienne l'expérience du dernier Conseil communal, où a été voté un amendement de 300'000.- pour mettre un chauffage à énergie renouvelable sur le bâtiment du KIWI, qu'on a appris qu'une des conséquences, en ayant voté cet amendement qui par ailleurs demandait que l'immeuble soit si possible en Minergie P, cela rend presque impossible la possibilité de chauffer le futur KIWI avec le chauffage central qui est prévu dans le bâtiment du DDM. Méfions-nous des décisions qui paraissent très bien à court terme et qui sont intempestives car on ne les a pas étudiées sur les effets jusqu'au bout. Il propose de refuser cet amendement tel que proposé et de voter le budget communal en sachant que lorsque la rénovation du bâtiment se fera, il appartient à la Municipalité d'arriver effectivement avec une solution intégrée d'un point de vue énergétique.

M. Bernard BOREL revient pour faire deux commentaires. Si on savait que la chaudière était foutue depuis 2015, on avait 2 ans pour réfléchir à une solution qui soit autre que l'énergie fossile. C'est pas très sérieux mais après il entend car c'est comme ça mais cela fait longtemps que la Municipalité sait que cette chaudière est plus très bonne et donc si gouverner c'est prévoir, cela fait partie des choses qu'on aurait pu prévoir. Ce qui l'amène à dire que c'est un petit avertissement que l'on donne à la Municipalité d'accepter cet amendement. Il rejoint M. PASCHE dans l'idée qu'il faut justement prévoir et que le groupe va revenir dans le courant du printemps avec un postulat qui demande que systématiquement lors d'une rénovation il y ait cette anticipation pour que justement, on soit fiers d'être Cité de l'Energie et pour s'intégrer dans la politique énergétique 2050. Cela montre que finalement la Municipalité n'a pas encore tout-à-fait intégré et que si on dépose un postulat cela fera avancer un petit peu de manière à ce que vraiment à Aigle, on ait une politique énergétique pour les bâtiments publics qui soit logique.

Mme Isabelle RIME répond que cela fait deux ans et qu'on aurait pu y penser avant mais cela ne changeait pas tellement le problème car le bâtiment n'est toujours pas rénové. C'est cela le problème. Cela ne sert à rien de mettre un chauffage à énergie renouvelable dans un bâtiment qui n'est pas du tout équivalent, avec des fenêtres toutes fines et des sorties d'énergie. Dans le cadre de la politique énergétique de la ville, il a bien été dit que lors de rénovations ou constructions, la Commune mettrait tout en avant pour vraiment mettre les énergies renouvelables partout où cela est possible. Cela a été fait dans le cadre de la rénovation des Dents-du-Midi, la Municipalité propose un chauffage avec des énergies renouvelables.

Vote sur l'amendement

L'amendement est refusé, par 4 abstentions, 16 oui, 38 non.

Travaux p. 46 à 53

M. Grégory DEVAUD a une proposition à faire. Lors du dernier Conseil, un postulat a été accepté et renvoyé à la Municipalité concernant la mise à terme des pesticides. On peut voir en page 48 dans le commentaire, il est mentionné l'achat d'une désherbeuse à vapeur. La proposition à faire, étant donné le large débat sur ce sujet en commission et au Conseil, le budget étant un préavis, le Conseil pourrait considérer que celui-ci répond au postulat. Sinon, un nouveau rapport sera fait pour expliquer l'utilisation de la désherbeuse à vapeur. Il pense qu'on peut peut-être économiser cette procédure d'un nouveau préavis répondant au postulat transmis partiellement respectivement une commission, etc. La Municipalité le fait volontiers mais par cette ligne budgétaire 440.3114 et l'achat d'une désherbeuse à vapeur, le Conseil pourrait considérer que le postulat est ainsi répondu et on va de l'avant avec ce qui a été demandé.

Mme Rachel CARNAL, pour sa part, ne peut pas accepter cette réponse.

M. Philippe BELLWALD a une question concernant le compte 431.3142.10 en page 49 s'adressant au président de la CoFin ; il demande si la CoFin a reçu une liste des travaux prévus pour cette somme.

M. Jean-Paul JOTTERAND, président de la CoFin, répond qu'ils n'ont pas reçu de liste détaillée d'entretien pour cette somme. Diverses questions ont été posées, en particulier, est-ce qu'une partie des crédits dans le cadre du réseau routier comprend des aménagements pour les cyclistes. La CoFin s'est intéressée de savoir s'il y avait des possibilités. A ce stade, la réponse était non car une étude est en cours pour un concept global qui va avoir ceci. Pour le reste, la CoFin n'a pas reçu de détails.

M. Grégory DEVAUD, en réponse à cette question, ajoute que les services travaillent pour cette ligne budgétaire sur une planification à long terme d'entretien. Il y a 3 ans, un mandat a été donné à une entreprise qui a contrôlé l'ensemble du réseau routier communal et qui a indiqué où il y avait lieu de prévoir un entretien. C'est un dossier complet sur lequel ils se basent pour prévoir l'entretien du réseau routier annuellement. Il y a toute une systématique qui se règle avec cet entretien du réseau routier par les entreprises puisque l'on peut soit viser un entretien qui améliore le réseau, soit viser un entretien qui le maintient soit on peut prévoir un entretien déficitaire mais qui se compense au fil du temps par des préavis qui viennent où l'on refait l'entier de la route. Si l'entretien annuel devait améliorer le réseau routier communal, il faudrait prévoir environ CHF 730'000 à 750'000.- par année d'entretien. Ce sont les chiffres dans le dossier qui peut être tenu à disposition de la CoFin ou de la CoGest. Il peut expliquer plus en détail cette méthodologie. Ils partent du principe que ce montant est pondéré par des préavis qui viennent chaque année avec des planifications d'entretiens beaucoup plus lourds de rénovation de route. Ensuite, de l'entretien est fait selon le contrôle donné par cette entreprise. Il y a parfois aussi des conséquences dans ce compte-là sur des travaux de privés, c'est pour cela qu'il y a toujours une petite marge de manoeuvre. La planification annuelle est établie en Municipalité. Il peut arriver année après année que l'on doive refaire un tronçon, ce sont des dommages collatéraux suite à différents travaux où la Municipalité décide d'améliorer un secteur et d'utiliser ce compte. C'est une petite partie du compte utilisée dans ce sens-là. Une majeure partie est l'entretien selon la planification.

M. Jean-Paul JOTTERAND ajoute que si la CoFin n'a pas demandé de détails cette année, c'est qu'elle l'a demandé l'année dernière. Ils ont obtenu ce plan des travaux et suite à cela, la CoFin a fait un amendement pour diminuer ce poste car ils estimaient que le budget était trop déficitaire. Il y a eu discussion au Conseil, où ces explications ont déjà été données, la CoFin s'est fait désavouer. Ils n'ont donc pas regardé plus près cette année. Ceci sera repris dans un ou deux ans mais ce poste effectivement, dans le rapport de l'année dernière, est mentionné.

M. Philippe BELLWALD remercie MM. DEVAUD et JOTTERAND pour les explications. Il souhaite encore faire une intervention sur le compte 431.3316.01 "Amortissement Place de la Gare" qui ramène au point de sa première intervention concernant l'amortissement du PGA qui renvoyait justement à la Place de la Gare. Nous voyons ici que ceci a des incidences qui sont très importantes au niveau de l'amortissement. Jusqu'à maintenant, il y a toujours eu CHF 202'500.- d'amortissement par année pour la place de la gare et qu'on va passer pour l'année 2018 à CHF 82'500.-. D'où son intervention concernant ces deux points qui sont liés.

Instruction publique et Cultes p. 54 à 57

La discussion n'est pas demandée.

Police p. 58 à 63

La discussion n'est pas demandée.

Service Social p. 64 à 65

La discussion n'est pas demandée.

Service des Eaux p. 66 à 67

La discussion n'est pas demandée.

Charges et Revenus par nature p. 68 à 81

La discussion n'est pas demandée.

Vote sur les conclusions du rapport de la CoFin :

Les conclusions du rapport de la CoFin sont acceptées à la majorité, 1 abstention, 57 oui.

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2017-15 DU LUNDI 23 OCTOBRE 2017 RELATIF À L'ADOPTION DE LA ZONE RÉSERVÉE "EN MARTINET"

Ndlr : Lors de la nomination de la commission, M. Marcel-Jacques BACCA avait demandé à être récusé de la commission chargée de l'étude de cet objet.

M. Philippe PASCHE, en tant que chef de groupe, informe que M. Alex DECOSTERD demande à se retirer de ce débat dans la mesure où il a un intérêt économique dans le périmètre "En Martinet".

Lecture du rapport de la commission par le président de la commission, M. Philippe Pasche.

Conclusions du préavis municipal et du rapport de la commission :

1. d'adopter le plan et le règlement de la zone réservée En Martinet tel que mis à l'enquête du 5 septembre au 5 octobre 2017.
2. d'autoriser la Municipalité de poursuivre la procédure en vue de mener à bien le projet jusqu'à son entrée en vigueur.

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Les conclusions du rapport de la commission et du préavis municipal sont acceptées à la majorité, 55 oui, 2 abstentions.

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

M. Marcel-Jacques BACCA demande la parole pour donner une réaction à la réponse de la Municipalité :

"Réplique - Places de Parc à Aigle : quelles sont les priorités ?

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, chères/chers collègues,

Nous avons demandé une réponse écrite à notre interpellation du 30 novembre dernier, Monsieur le Syndic considère que le PV relatant sa réponse orale est suffisant. Sur la forme et le principe, nous sommes d'avis qu'une réponse écrite bien réfléchie et synthétique serait un signe de respect de la part de la Municipalité envers les conseillers communaux et nous espérons que cette pratique prévaudra à l'avenir. Et sur le fond, il est évident que cette réponse du PV, pour le moins touffue à sa lecture vous en conviendrez, est insatisfaisante. Et on y retrouve tous les arguments qui font que rien n'avance en ville depuis de nombreuses années :

1er argument : Les chiffres de la presse sont faux, mais on n'en a pas d'autres... Ne serait-il pas temps de faire l'inventaire précis des places de parc disponibles ?

2ème argument : il y aura des places de parc dans les nouveaux immeubles. Il est évident que cela sera déjà insuffisant pour les futurs habitants eux-mêmes de ces immeubles.

3ème argument : la pose d'enrobé sur la place des Glariers coûtera 1 Mio de francs. C'est cher ! Mais on ne calcule pas combien cela pourrait rapporter en argent et pour l'image de notre ville.

Et enfin, on nous rabâche le projet du fameux schéma directeur des espaces publics, des projets de Novassales, de discussions compliquées avec les CFF, etc, etc., les mêmes depuis des années... Bref, on gamberge, et il n'y a aucune solution à court terme pour résoudre le problème aigu qui nous préoccupe. Le plus inquiétant est que l'évidence du problème est contestée par notre syndic, qui prétend, je cite qu'"on n'est pas en manque de places par rapport aux autres villes quand on compare"! Cet avis est en parfaite contradiction, n'en déplaise à certains collègues cyclistes, avec celui des clients des services et des commerces qui le disent quand ils peuvent enfin accéder au centre-ville : "La plupart du temps, je fais 3 fois le tour de la ville avec ma voiture et comme je ne trouve aucune place de parc... je vais aller faire mes courses ailleurs". Evidemment, quand on n'est pas en face des clients et des visiteurs de la ville tous les jours de l'année, il est difficile d'avoir une idée précise et conforme à la réalité, du malaise qui existe et qui grandit chaque jour. Cette situation ne peut plus durer. Nous l'avons dit à de nombreuses reprises : si on ne solutionne pas de suite le problème du parcage en ville, la ville va continuer à se vider, et nous allons assister dans un proche avenir à l'arrivée de marginaux, du non-droit et de l'insécurité dans nos rues. Le phénomène s'est vérifié dans plusieurs villes ces dernières années. Il est temps d'agir car les dégâts sont déjà énormes. Dès lors nous attendons de la Municipalité qu'elle nous présente rapidement des solutions de parcage qui permettent à la ville, ses services, ses bureaux, ses cabinets, ses commerces de fonctionner correctement. "

M. Frédéric BORLOZ ne va pas porter un jugement sur les avis de M. BACCA car il a le droit d'avoir les avis qu'il veut. Il veut simplement dire que ce qui est faux est qu'il n'y a pas d'inventaire des places de parc, il l'a dit la dernière fois. Le journaliste qui avait écrit l'article sur la commune de la Broye n'avait simplement pas demandé combien de places de parc il y avait. Il y a des inventaires assez précis qui montrent qu'on a autant voire plus de places. Le schéma directeur des espaces publics est la procédure décidée, qui n'est pas hypothétique, par les Etats généraux, qui ont suivis une autre procédure qui a abouti à une décision d'un Tribunal Fédéral. On essaie de sortir de l'ornière pour des raisons qui sont indépendantes de notre volonté. Dans ce schéma directeur, prévu au début de l'année prochaine, il y aura un aperçu de la question du stationnement avec des priorités qui si on veut modifier quelque chose, un espace public et peut-être modifier l'accessibilité de cet espace public pour une raison ou pour une autre, il faut bien entendu trouver une solution avec le stationnement. Les investissements liés au stationnement sont certainement après l'acceptation du schéma directeur les premiers investissements qui seront proposés. Mais ça il l'a déjà dit et ne fait que le répéter, de manière à ce qu'on soit tous d'accord.

M. Marcel-Jacques BACCA remarque que M. le Syndic y met du coeur, cela veut dire que cela l'intéresse et l'interpelle donc on va vers le progrès.

Madame Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX remercie M. le Syndic d'avoir répondu à son interpellation la dernière fois sur les aides financières pour des projets de promotion de l'égalité dans la vie professionnelle. Bien qu'elle ait été donnée oralement, lire la réponse écrite dans le procès-verbal de la dernière séance lui permet de prendre note ici d'éléments importants de l'administration communale qu'elle

souhaite souligner. La promesse d'égalité hommes-femmes figurant au règlement du personnel communal. La grille salariale totalement unisexe. L'engagement de cadres féminins. L'accès aux emplois partiels pour les femmes aussi bien que pour les hommes. Ces éléments vont dans le bon sens. Elle ne peut qu'encourager la Municipalité à poursuivre et dans la mesure du possible à élever encore le taux de femmes employées dans son administration qui actuellement représente le tiers.

M. Joël LAUNAZ, au nom du parti socialiste, remercie M. le Syndic de la réponse donnée lors du dernier Conseil communal inscrite au PV. Il se permet une petite question. Il serait judicieux de continuer à développer notre police de proximité car quand on parle de police c'est seulement feux bleus et police secours qui vient à l'esprit des citoyens aiglons.

M. Frédéric BORLOZ, répond que c'est une préoccupation. On doit pouvoir équilibrer les travaux de la police et la notion de proximité qui est une notion qui touche les policiers municipaux parce que c'est dans leur mission principale. Mais c'est vrai que c'est très difficile d'équilibrer ces moyens. Globalement aujourd'hui en tout les cas, le comité de direction de la police intercommunale a renforcé le rôle de police de proximité en renforçant les deux brigades qui s'occupent de cela mais il est d'accord que les gens doivent être dans la rue.

4. MOTIONS DÉPOSÉES

Pas de motion déposée.

5. POSTULATS DÉPOSÉS

5.1 "RENDRE NOTRE VILLE ACCESSIBLE À TOUS"

M. Claudio MARIANO, au nom du parti socialiste aiglon, lit le postulat intitulé : "Rendre notre ville accessible à tous" dont la conclusion est la suivante :

"Nous invitons la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre des mesures pour augmenter nombre des places de stationnement adaptées au fauteuil roulant, ainsi qu'à s'inscrire sur le site www.placehandicape.ch, afin que les places handicapés d'Aigle y figurent."

M. Frédéric BORLOZ répond que cette question d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est une préoccupation de la Municipalité mais c'est vrai que les années passent. C'est vrai aussi que, lorsqu'il n'était pas encore syndic, la Municipalité avait fait le tour de la ville, demandé à des gens des conseils pour essayer d'aménager et d'améliorer. Et c'est vrai qu'avec les années, ici et là, une place handicapée a été remplacée par une place normale et que peut-être des accès ont été mal aménagés. C'est de la préoccupation de la Municipalité et un peu comme la discussion précédente avec M. BACCA, cette réflexion globale du stationnement avec l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est à englober avec le projet en cours. Il propose de renvoyer ce postulat à la Municipalité qui l'accepte car les réponses seront données dans le cadre, notamment en partie, du schéma directeur qui sera proposé et bien-sûr de manière plus précise dans le plan directeur.

M. Claudio MARIANO remercie et accepte comme dans la conclusion, de renvoyer directement à la Municipalité.

Vote sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du postulat :

Le postulat est pris en considération et renvoyé à la Municipalité à la majorité avec 54 oui, 4 abstentions.

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

6.1 INTERPELLATION "CAMPAGNE DE RÉNOVATION DES COMMODITÉS"

M. Alexandre FAVRE lit son interpellation dont la conclusion est la suivante :

" Est-il prévu d'entamer une réflexion quant à une campagne de rénovation de ces commodités, et si oui à quel horizon avec quel échéancier ?"

Mme Isabelle RIME répond que l'on peut faire nettement mieux dans ces édicules publics donc en début d'année, le tour en sera fait et des améliorations seront apportées.

M. Philippe BELLWALD demande s'il serait possible de voir s'il y a suffisamment d'édicules publics dans certains quartiers d'Aigle, en particulier dans la zone qui se trouve être vers la Planchette et qui pourrait servir aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Mme Isabelle RIME répond qu'un inventaire sera fait et vérifier si tous les quartiers sont pourvus d'édicules.

6.2 INTERPELLATION "POUR SÉCURISER LA PLACE DE LA GARE"

Mme Katleen BOUCHER lit l'interpellation du groupe Alternatives-les Verts dont les conclusions sont les suivantes :

"Nous demandons à la Municipalité :

si elle est informée des difficultés précitées

si elle compte y remédier même à titre transitoire, durant les deux ans ou plus que durera le chantier en cours ainsi que les autres constructions projetées

si elle compte faire au plus vite le nécessaire pour sécuriser l'ensemble du périmètre Place de la Gare jusqu'au carrefour Margencel."

M. Frédéric BORLOZ hésite à répondre oralement mais la seule chose qu'il va déjà dire est que de multiples théories peuvent être faites sur la Place de la Gare mais la pratique est la pratique, les m2 sont les m2, le nombre de voitures c'est le nombre de voitures, le nombre de personnes c'est le nombre de personnes. On ne trouvera jamais la possibilité de mettre les piétons de manière totalement sécurisée, les voitures à cet endroit et les transports publics à cet endroit. Cela est un rêve, ce n'est pas possible. A partir de là, la Municipalité avait bien annoncé la dernière fois et notamment lors de la réponse à la problématique sur la sécurité, qu'une fois que les travaux autour de la place de la Gare seraient terminés, une analyse de la situation sera entamée.

De cette analyse, il est espéré de trouver un certain nombre de pistes qui permettront d'améliorer la situation. Mais il ne faut pas véhiculer l'idée que tout va s'arrêter. Il y a une fréquentation importante de cette place, la gare est la plus importante sur la ligne du Simplon après Lausanne. On ne peut pas atomiser les véhicules, ni les piétons. A partir de cela, il propose qu'on réponde sur les éléments qui ne peuvent pas être traités maintenant au moment où on aura terminé, c'est-à-dire en dehors du délai réglementaire, les travaux autour. Notamment pour la raison déjà évoquée ici, quant on fait une modification routière de circulation, souvent elle n'est pas définitive. C'est la pratique qui montre si on a eu raison ou pas et comment on doit après l'intégrer, la modifier, la corriger. La construction des bâtiments Margencel par rapport à l'environnement de ces bâtiments va quand même modifier de manière conséquente les espaces et donc leur utilisation. Aujourd'hui, commencer à "tracer des traits sur la comète", pense que ce n'est pas très intelligent parce qu'on a précisément pas l'observation pratique, concrète de la situation finale.

Mme Katleen BOUCHER répond qu'ils ne sont pas du tout contre le mélange piétons-voitures-trains-bus. C'est simplement qu'il y a un postulat qui a été déposé par le groupe le 7 mai 2015 "Place de la Gare - de l'incident à l'accident". Il a été répondu dans le préavis "Place Frédéric Rouge". Le groupe a été assez souple de l'accepter de cette façon-là. Dans ce préavis, c'est bien noté que le délai de mise en oeuvre de la Municipalité, elle cite : "le changement d'affectation en zone 20 km/h ainsi que la signalétique seront mis en oeuvre d'ici 2 à 3 mois dès l'acceptation du présent préavis." C'était le 7 novembre 2016 et il n'y a toujours pas d'indication. Cela n'a pas été répondu.

M. Louis GOY ajoute que le groupe pense qu'on doit cohabiter sur cette place avec différents modes de circulation mais qu'il y a un problème de zonage. Effectivement, tout n'est peut-être pas possible mais au minimum cela pourrait être une zone 30 et à ce moment-là, il n'y a pas besoin de faire un marquage au sol. Dans les zones 30, tout le monde doit veiller à laisser la priorité à celui qui est engagé. A ce moment-là, on règle un peu le problème de la sécurité des piétons. Il s'agit quand même d'eux qui sont livrés à traverser cette zone qui est pour le moment une zone 50. Si personne ne va aller à 50 dans cette zone, il y a des démarrages intempestifs qui pourraient être sanctionnés si c'était une zone 30. Il compare avec la gare de Renens qui est en plein travaux, ils ont fait du marquage au sol et passé en zone 20 alors que les travaux sont de loin pas terminés. La réponse qu'on nous fait de nouveau ce soir est quand on aura terminé les travaux, et quand les aurons-nous terminés ?, au moins deux ans pour Margencel et après il y aura les autres travaux peut-être au carrefour, ils seront jamais terminés avant 5 ans.

M. Frédéric BORLOZ répond que le délai, deux mois, raison pour laquelle la Municipalité avait dit que cela allait être corrigé, essayé d'apporter des améliorations, à la fin du chantier. Cela répondait à cette problématique. On a peut-être fait preuve d'un optimisme exacerbé quand on a annoncé ces délais de 2 mois. On voit bien aujourd'hui que par l'utilisation de la place par les deux bus TPC qu'il y a des éléments d'organisation du chantier qui n'étaient pas prévus au moment du dépôt du préavis. Ce sont des éléments que l'on ne peut pas éviter, ces bus doivent bien arriver quelque part. Ensuite, on n'a pas le droit de mettre des zones 30 comme cela. Il y a des règles, des lois et aujourd'hui si on fait une demande pour passer en zone 30 sur ce chemin-là, cela va prendre des mois, il faudra faire des plans, des publications, des experts viennent vérifier même en plein travaux. C'est inutile même d'y penser. Aujourd'hui, on est dans une situation où il y a la construction de ces bâtiments. Ce chantier est gigantesque, clôturé, prend de l'espace. Après, on doit faire le rond-point de Frédéric Rouge, puis le rond-point de Margencel-Gare. Vraisemblablement, il devrait y avoir une construction à Margencel-Rue de la Gare, à l'Hôtel Suisse si la procédure se termine. On est dans une situation où on va en permanence faire des adaptations et des modifications et où une situation fixe, durable est tout simplement impensable maintenant. On vit une situation comme d'autres communes l'ont vécu ou le vivront où il y a beaucoup de chantiers dans un laps de temps qui est déterminé. Après, on sera tout contents de souffler, la population sera satisfaite. En l'état on est dans une situation compliquée. Les services de police n'économisent pas leur énergie et leurs compétences pour essayer de trouver des solutions. C'est pas satisfaisant, il l'accorde. Il n'est pas content non plus comme piéton à la place de la Gare. Mais on a pas de baguette magique.

M. Cédric ALLORA entend bien les propos et adhère partiellement aux propos de M. le Syndic. Il y a certaines difficultés à mettre en place et certaines procédures à suivre. Sur le chantier de la route de contournement, il y a eu une capacité pendant une période de travaux de pouvoir mettre une partie de cette route à 60 km/h. Il lui semble que cela n'était pas si compliqué que cela et pourtant c'est une route cantonale. Il voit aussi sur différents autres chantiers, il y a une capacité de pouvoir limiter les zones. La demande de l'interpellation est

effective pour que cela soit transitoire et effectivement une fois que les travaux sont finis, d'avoir une décision définitive. L'interpellation n'est pas de dire "on met une zone 20", "on met une zone 30". C'est d'y réfléchir et de pouvoir adapter en fonction de la situation actuelle.

M. Frédéric BORLOZ a proposé de répondre par écrit aux éléments pas traités mais il voit bien que cela est un sujet sensible. On va en permanence essayer de trouver d'améliorer la situation. Cela va se faire en permanence mais les chantiers ne sont pas figés aujourd'hui. Il met juste une contradiction dans l'interpellation qui est très bien. C'est dit qu'il manque des trottoirs et en même temps il faut faire une zone 30. Dans une zone 30, il n'y a pas de trottoirs. Le problème est de démontrer que les choses ne sont pas aussi simples que cela. La Municipalité entend bien les préoccupations. Dans le cadre d'un chantier, on peut avoir une vitesse limitée à 30 km/h et pas une zone 30, même à 10 si on pense que cela est nécessaire. Ce sont des propositions des services de police pour essayer de trouver des solutions. On a des délais durant lesquels on peut les laisser. Ce sont des procédures que les spécialistes font. Ils vont essayer de répondre au mieux aux préoccupations des conseillers communaux et des citoyens car ce sont celles des municipaux aussi.

M. Katleen BOUCHER remercie M. le Syndic et attend la réponse écrite.

6.3 INTERPELLATION "MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL AVEC INFORMATION À LA POPULATION"

Mme Kathryn HESS BELLWALD, au nom de l'Entente aiglonne, lit l'interpellation dont les conclusions sont les suivantes :

"Les questions à la Municipalité sont les suivantes :

Cette étude a-t-elle déjà commencé ?

Quand la Municipalité entend-elle informer la population ?

Quels sont les moyens qu'elle mettra à sa disposition afin que la population puisse formuler ses observations et propositions ?"

M. Grégory DEVAUD peut répondre assez facilement et demande de considérer si ce qui sera dans le PV sera suffisant ou si cela doit être fait par écrit. Les procédures qui arrivent ces prochaines semaines ne vont pas totalement répondre à toutes ces questions. La première est une révision de la LATC qui va démarrer en janvier au Grand Conseil donc tout sera remis sur la table. Les articles de lois qui sont maintenant ce qu'ils sont ne seront pas forcément demain pareils. Le deuxième point est d'abord un partenariat avec un bureau d'assistance au maître d'ouvrage qui a été trouvé. Les cahiers des charges pour faire des appels d'offres sont en train d'être établi pour le plan directeur communal, respectivement pour deux plans directeurs localisés, ville et plaine. Ce sont des procédures démarrées maintenant. Tout cela prend énormément de temps. Il n'y a pas encore d'études, à proprement dite, territoriales, qui ont été menées à ce jour. C'est purement de l'analyse procédurale qui a été faite à l'intérieur des services de la Commune pour déterminer de quelle manière on allait travailler. C'est l'état actuel des choses. Forcément aussi que la révision de la LATC va changer quelques points, dans les procédures à établir pour les différents plans directeur communal et localisés. On sait qu'on a 3 ans devant nous pour établir ces plans directeurs localisés. On sait qu'on a 5 ans pour établir ensuite le PGA qui va s'établir en parallèle ce qui avait tout été expliqué dans le cadre du préavis. On sait aussi que le schéma directeur des espaces publics, auquel on attribue beaucoup d'attentes sur les places de parc et sur différents points aussi, a quand même, né sur les cendres d'Aigle Centre 2020 puis de la feuille de route, puis des Etats généraux, va concerner une grosse partie de la ville et déterminera quels seront les principes d'aménagements pour ensuite travailler sur le plan directeur localisé de la ville. Ce sera un préavis qui sera traité à un prochain Conseil dans lequel sera expliqué précisément qu'elle sera la procédure avec le schéma directeur des espaces publics. Le travail a déjà été fait avec la commission d'urbanisme, la commission de mobilité et la commission des espaces publics cantonale. Ces trois commissions ont déjà eu connaissance du schéma directeur. Le préavis va être établi et il sera noté qu'elle sera la procédure participative à la suite de l'acceptation par le Conseil communal dudit schéma directeur. Une fois que le Conseil communal accepte un

schéma directeur des espaces publics, ces principes d'aménagements sont validés par les représentants du peuple que sont les conseillers communaux. Il s'agira de faire des ateliers participatifs, soit par thème, soit par secteur pour ensuite intéresser la population, peut-être sur des éléments qui pourraient être du détail mais qui sont extrêmement important dans la vie au quotidien de la ville. On est vraiment dans l'actualité immédiate par rapport à ces procédures-là.

Mme Kathryn HESS BELLWALD remercie pour la réponse.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

7.1 "EMPLACEMENT POUR UN CARRÉ MUSULMAN, EST-CE PERTINENT ?"

M. Erdeniz MURAT lit des questions à la Municipalité :

"Emplacement pour un carré musulman, est-ce pertinent ?"

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Municipaux, chers Collègues,

La population aiglonne à l'instar de la population helvétique s'accroît. D'après les projections tout pense à croire que ce phénomène continuera, voir s'intensifiera. Notre population à l'instar de notre pays est de plus en plus cosmopolite. Des personnes de toutes origines, de toutes religions sont Aiglons. De ce fait, des citoyens avec un passeport rouge à croix blanche, toujours plus nombreux sont de confession musulmane. Soit de par leur origine, soit par conversion. D'après une source non officielle, environ 420 familles s'étant déclaré de confession musulmane vivent dans notre commune. Pourtant, ceux qui souhaiteraient être mis en terre dans le respect de leur foi musulmane dans notre région, se retrouvent confrontés à l'absence de possibilité d'un emplacement leur étant destiné. Pour rappel un carré musulman existe uniquement dans les pays non musulman, car selon l'islam, les âmes des croyants doivent reposer ensemble dans un même cimetière. Les tombes sont orientées en direction de la Mecque. Nous savons que notre Municipalité laisse déjà la possibilité de faire la cérémonie selon les rites de l'islam. Nous la félicitons pour cette ouverture d'esprit. Mais quand est-il de la mise en terre ? C'est la raison pour laquelle, afin de juger de la pertinence de la question, le groupe socialiste pose les questions suivantes :

Notre Municipalité peut-elle confirmer le chiffre de 420 familles de confession musulmane, a-t-elle des chiffres plus précis ? et dans notre district ?

Si ce chiffre de 430 est avéré, notre Municipalité pense-t-elle que la question est légitime ?

Notre Municipalité a-t-elle déjà envisagé la création d'un tel espace dans notre cimetière ? Aurions-nous la place ? Si nous n'avons pas de place, pouvons-nous songer à en faire ?

Pourrions-nous y réfléchir avec les autres communes de notre district dans le but d'un projet commun ?

Nous pensons que même si nous ne trouvons la possibilité de créer qu'une seule place dans notre cimetière, cela serait déjà envoyer un message fort de tolérance et de respect des autres. Nous estimons qu'une réponse écrite serait adéquate afin de pousser la réflexion et d'avoir l'avis de notre Municipalité sur le sujet. Etant conscient de la charge de travail de cette dernière, nous acceptons que la réponse ne soit pas une priorité dans les délais pour elle.

M. Frédéric BORLOZ répondra par écrit sur les questions des chiffres. Il ne sait pas si on peut les donner, si on a un recensement de la région mais il posera la question et répondra par écrit. Il pense que cette question est

tout-à-fait légitime et ne gêne absolument pas. La Municipalité a déjà été sollicitée oralement pour cela. La réponse avait été négative d'avoir un carré musulman. Ils se reposeront la question. Il n'y a pas de demande sauf une fois où il a été répondu que cela ne se faisait pas. Cela n'a pas été plus loin. En revanche, la préoccupation de l'ouverture et de l'attitude des autorités vis-à-vis de ce problème, il souhaite dire devant tout le monde, il n'y a absolument aucun problème avec quelque religion que ce soit, il y a un dialogue qui doit se faire s'il y a un problème. Un lieu de culte de religion musulman ne pose aucun problème. On respecte les croyances des uns et des autres. Il faut bien être conscients que dans la pratique par rapport à notre religion historique qu'est le christianisme, il faut rester attentif de respecter tout le monde aussi bien les religions nouvellement arrivées chez nous que celles qui sont là et qui ont contribué à façonner notre pays, notre société comme ils le sont aujourd'hui. C'est bien dans ce respect des uns et des autres qu'on doit pouvoir trouver une solution même s'il y a un vrai problème avéré, qui pour le moment n'est pas là.

M. Erdeniz MURAT ajoute qu'une partie de ses questions était de savoir s'il y avait eu des demandes qui allaient dans ce sens. S'il n'y a pas de demande, cela ne sert à rien d'avoir une offre. Le but de la question est d'essayer de creuser le sujet.

M. Michel CLAUDEL a une petite précision au sujet du carré musulman. M. le Syndic a dit que pour l'instant il n'y avait pas de demande. On a beaucoup de personnes à Aigle qui aimeraient construire et on a pas de terrain. Le jour où on leur donne un terrain ils vont construire. Le meilleur moyen qu'on ait de la demande est de leur trouver un terrain. Il pense qu'avec tout le respect qu'il a envers toutes les religions, il faut quand même savoir que quand on passe le portail là-bas, on est tous égaux. Il n'en connaît pas beaucoup qui si on les dirige ou pas vont se mettre dans le bon sens. Il pense que l'égalité est le seul point où le trouve. Partout où on entend, on doit lutter une certaine imposition de certaines personnes et on va leur procurer la possibilité de pouvoir lutter encore plus fort. Même quand ils seront morts, avec tout le respect qu'il doit à toutes les religions, si on ouvre cette porte, il fait une demande aujourd'hui, pour tenir moins de place, il veut qu'on l'enterre debout.

7.2 QUESTION "MAGIC PASS"

M. Samuel OBI, pour le groupe AlternativeS-Les Verts, lit une question :

"L'hiver est devant la porte et la saison de ski a déjà commencé, mais cette année, une mauvaise surprise attend les familles avec des enfants âgés entre 6 et 9 ans. Jusqu'à la saison dernière, les enfants de cette tranche d'âge ont pu utiliser gratuitement les remontées mécaniques pour skier dans les alpes vaudoises, s'ils étaient accompagnés d'un adulte.

Avec l'introduction du système "Magic Pass" sur quasi l'ensemble des stations romandes, les forfaits de ski sont désormais payants pour tous les enfants à partir de 6 ans, même dans les alpes vaudoises. Bien que nous saluons les efforts de coordination et de marketing qui ont été entrepris par les stations hivernales romandes en introduisant le "Magic Pass", ce changement de tarif représente une hausse non-négligeable pour les familles et risque de les faire renoncer au sport hivernal dans notre région. Le groupe AlternativeS-Les Verts souhaiterait savoir si la Commune d'Aigle pourrait rentrer en matière ou en tout cas entreprendre une réflexion pour l'attribution d'une subvention pour les familles ayant des enfants dans la tranche d'âge précité. Comme cela se pratique dans des communes voisines (Ollon par exemple) ou valaisannes ?

D'avance merci pour votre réponse écrite."

M. Frédéric BORLOZ ne pense pas que la Commune doit subventionner des gens qui prennent des abonnements de ski. On ne peut pas subventionner ceux qui vont au Musée olympique. C'est pas ça le rôle d'une collectivité publique, de distribuer de l'argent. Il sait bien que dans cette salle il y a des personnes qui ont un avis différent. Le rôle est d'organiser la gestion des biens publics et faire un certain nombre de choses. Comme la question est posée et que la Commune participe à Alpes Vaudoises 2020 en tant que commune partenaire, elle n'est pas insensible à cette problématique-là. Il fait un petit historique : il était au bureau du

comité de l'office du tourisme vaudois qui dans une démarche professionnelle a convaincu les stations des alpes vaudoises que tout le monde fasse la gratuité jusqu'à 9 ans. Il y avait déjà eu un petit problème avec les transports publics car ils voulaient faire la même chose avec les TPC mais cela a échoué à cause de la législation fédérale. Il y avait un vrai effort professionnel. Cette limite de 9 ans était vaudoise et c'était une campagne promotionnelle importante. Puis, petit à petit, cette promotion est devenue moins intéressante. Raison pour laquelle les stations se sont mises ensemble pour avoir une autre promotion. C'est un autre système de promotion. Il n'appartient pas à la Commune de compenser le système de promotion qui est mis maintenant en place, qui est quand même très attractif. On a jamais pu skier aussi bon marché. On ne peut pas non plus faire moins que moins, ou plus que plus. C'est aux stations d'évaluer si leur campagne, cet outil promotionnel mis en place, est bon pour les stations.

7.3 "RÉPONSE ÉCRITE"

M. Alexandre FAVRE a remarqué que c'était la mode d'exiger des réponses écrites à la Municipalité. On a un règlement du Conseil communal qui dit ce qu'on peut faire ou pas. Il ne sait pas pourquoi cela se passe comme cela ces temps. Il n'a pas besoin de réponse, ni orale, ni écrite. Il veut juste signaler qu'on ne peut pas exiger des réponses écrites quand elles sont pas spécifiées dans le règlement.

7.4 "UN DÉPART ET TROIS VOEUX"

M. Jean-Yves DELAPIERRE participe à sa dernière séance et souhaite transmettre un message de deux minutes :

"1. Fibre optique à Aigle

Je suis et je reste interpellé par l'absence quasi-générale de vraie fibre optique dans les foyers aiglons. Vous avez majoritairement considéré que la situation actuelle était satisfaisante alors que Swisscom vante sa FTTH à Montreux et à Monthey, mais pas à Aigle. Nous sommes trop petits et c'est trop cher. Et le Conseil communal n'a même pas voulu s'indigner de la visible fracture numérique actuelle. Je transmets aux chefs de groupe quelques cartes qui illustrent que Aigle (et Bex) sont des zones presque blanches dans la vallée du Rhône. De ce point de vue, il vaut mieux habiter quasiment n'importe où ailleurs. Je n'ai pas su vous convaincre au moins de dénoncer cette différence de traitement et cela représente un échec indigeste.

2. Bus communal

Votre large soutien à mon postulat n'a pas été suivi comme je l'attendais : la seule possibilité selon moi eut été de créer une sorte de sous-abonnement pour le bus communal que je vois circuler avec trop peu de passagers, pour un prix qui a parfois triplé par rapport à la situation d'avant. Je soutiens aussi la mobilité douce et j'ai l'impression d'avoir été inefficace dans ce domaine précis.

3. Ouverture des commerces

En relation avec la révolution numérique en cours, nous savons que la tâche est toujours difficile pour de nombreux commerces. Tout ce que nous achetons en ligne, y compris au shop de la Migros, nous ne l'achetons pas dans les commerces aiglons. Mon barbier, à la rue du Bourg, fait partie des nouveaux commerçants qui attirent les clients, tant mieux. Mais l'obligation de fermer à 18 h 30, alors que nombre de ses clients travaillent en journée et arrivent chez lui en fin d'après-midi lui paraît absurde. Je connais aussi des Aiglons qui travaillent en dehors d'Aigle et qui font leurs courses avant de rentrer car les magasins ferment trop tôt. Sans compter qu'il vaut mieux chercher des piles dans un shop de station-service à Yverne ou à Ollon puisqu'il n'y en a pas à Aigle. En raccourci certes trop raide, on préfère que les magasins ferment

définitivement plutôt que de les voir fermer à 19h, ce qui rendrait assurément service à bien des Aiglons qui regagnent la ville en fin de journée. Peut-être faudrait-il en échanger fermer le vendredi à 20 h au lieu de 21 h. Je soumets ce sujet délicat à votre sagacité.

Au-delà des appartenances partisans, je vous remercie toutes et tous. Je vous exprime ma considération amicale."

M. Frédéric BORLOZ sens que M. DELAPIERRE quitte le Conseil déçu. La vie de Conseil est comme cela, on dépose des choses et on abouti forcément pas à tout. Juste une chose, au niveau fédéral, une loi sur les télécommunications qui est en train d'être préparée qui va être discutée dans les commissions ad hoc. D'une manière assez paradoxale, c'est qu'il faut une loi pour créer de la concurrence. Aujourd'hui, on est dans un système qui est très ancien de gestion de ce domaine-là. Cette loi prévoit un meilleur équilibre et plus de pouvoir pour les sociétés qui vont poser la fibre dans toute la Suisse. Cela va répondre aux préoccupations. Pour les ouvertures de commerces, la Municipalité est tout-à-fait d'accord avec M. DELAPIERRE et espère trouver une solution pour les modifier prochainement.

7.5 ALLOCUTION DE M. FRÉDÉRIC BORLOZ, SYNDIC ALLOCUTION DE MME JEANNE GIRARDIN, PRÉSIDENTE DU CONSEIL COMMUNAL

M. Frédéric BORLOZ, syndic, a pris l'habitude de lire des textes en fin d'année mais s'est demandé si toutes ces questions n'étaient pas là pour finalement le faire taire. Alors, comme à son habitude, son attitude est tenace et il va continuer encore cette année et réfléchira si l'année prochaine s'il embête un peu tout le monde avec tout ça.

Il a choisi deux livres, d'actualité, écrits par des femmes. L'actualité mérite de rendre hommage aux femmes. Deux livres totalement différents et il va essayer de faire un lien entre ces deux livres en lisant quelques extraits qui ne se suivent pas forcément mais la cohérence y est.

Le premier livre est un livre de Mme Virginie RAISSON, diplômée en histoire, en géopolitique et relations internationales. Le deuxième livre est le dernier livre de Sarah MARQUIS.

Mme RAISSON a écrit plusieurs ouvrages. Elle travaille dans la recherche philosophique sur l'évolution de notre société et dans le cadre des soutiens que font certaines grandes entreprises, dont l'entreprise Debiopharm, elle a été soutenue par Debiopharm et quelques autres pour essayer d'aboutir une réflexion qui est contenue dans ce livre. Dans les premières pages, on y retrouve quelques éléments qui ne sont pas inintéressants. Il y a des points des vues qui ne sont pas ceux de certains. Des fois, il est plutôt conservateur, des fois plutôt moderne. Là il est plutôt contemporain.

"Au même moment pourtant, le monde paraît encore si loin de son avenir. Affecté par les soubresauts d'un monde révolu mais qui n'en finit pas d'expirer dans la violence et les inégalités. Jamais depuis la fin de la guerre froide, Européens et Américains n'ont semblés autant mus par leur peur. La peur de manquer et la peur de changer. La peur des autres et de ce qui pourrait arriver. Certes, les raisons de perdre pied, de ne plus y croire et d'aller chercher du sens au mauvais endroit ne manquent pas. Mensonges et corruptions au plus haut niveau des Etats. Ecart de richesses records. Déclassement social. Stigmatisation religieuse. Conflit identitaire. Et on ajoute à cela qu'il est rabaché que nous sommes trop nombreux pour la planète, que la mondialisation est irréversible et qu'elle prévôt sur la décision des gouvernements comme sur la remontée des peuples, on pourrait même s'étonner que les moins de 30 ans ne manifestent pas plus de désespérances. Ils ne nourrissent pas davantage de colère envers leurs aînés. Mettons-nous à leur place ? Que peuvent-ils oser espérer en Europe si leur société vieillissante et endettée s'obstine à attendre le futur en s'arqueboutant sur ce qu'elle pourrait y perdre au lieu de se réjouir de ce qu'elle pourrait y gagner. Si elle continue de privilégier la sécurité et l'acquis plutôt que l'audace et la conquête. Si elle cultive la peur et la prudence plus volontiers que le désir et l'ouverture."

Avec ce constat des quelques extraits, elle peut radiographier les possibles.

"Plusieurs mobiles animent l'envie de sonder l'avenir et ce qu'il nous offre. Le premier est politique et s'appuie sur un constat. Celui des limites des pratiques démocratiques occidentales face aux urgences planétaires. De la France aux Etats-Unis, de la Hongrie à l'Australie, chaque scrutin est l'occasion d'une véritable chasse aux voix qui conduit à désigner le mauvais adversaire pour mieux stigmatiser les ennemis utiles. Sur ce point, une étude qui comparait la mortalité due au terrorisme islamiste d'un côté à la pollution, à la circulation routière ou à la mauvaise alimentation de l'eau est édifiante, invitant à hiérarchiser les grands enjeux de société loin des émotions médiatiques et des surenchères électorales. Un second constat s'impose aussitôt. La gouvernance mondiale et ses systèmes de décisions ne sont plus ajustés au défi de l'avenir sommes de relever sans attendre. Le progrès exige désormais de faire évoluer en même temps nos échelles de décisions et d'actions, nos mixtes énergétiques, nos rythmes et modes de vie, notre modèle économique, notre géographie mentale et finalement certains fondements de la civilisation industrielle qui organise le monde aujourd'hui encore. Justement, plusieurs propositions ont émergé ces dernières années qui viennent enrichir cette réflexion sur le progrès et le changement. L'économie collaborative ou du partage. La fin du travail et la mise en place du revenu de base universel. Qu'on les considère innovants et prometteurs ou qu'on les juge utopiques, imparfaits voire pervers. Qu'ils procèdent de l'anarchisme, du libéralisme, de l'écologie ou du communautarisme, ces nouveaux modes de productions, de redistributions, d'usages et d'échanges confirment en tout cas que, même sans l'impulsion des cercles politiques institués, le futur s'essaie, se rêve, se débat, se cherche et s'invente entre contraintes globales et locales en dépit de nombreuses forces d'inerties et de résistances. Le futur sera, puisse se dire ou susciter le désir de l'embrasser et de le construire avec l'enthousiasme que l'on doit aux plus jeunes."

M. BORLOZ ajoute : "Je me suis dit, en lisant cela, je n'ai pas l'impression de participer à une réflexion comme celle-ci. Si sur bien des domaines, cités tout à l'heure, notamment les difficultés de démocratie d'anticiper les véritables problèmes de notre société; j'ai récemment parlé à une classe qui visitait le palais fédéral, ils m'ont posé plein de questions sur le réchauffement climatique. A un moment donné, je leur ai dit, en fait le réchauffement climatique je pense que ce n'est pas un problème parce que cela a déjà eu lieu. Le réchauffement est en cours. Il ne va pas s'arrêter. On peut essayer de stabiliser les choses. On peut bien-sûr corriger nos comportements. Mais le vrai problème du réchauffement climatique n'est pas le réchauffement. Le vrai problème est la montée des eaux et les conséquences que cela a pour notre pays. On parle de 40 cm ou de 60 cm ? D'autres théories parlent de 4 m, voire même avec des vagues régulières à 9 m. Cela veut dire que la surface de la terre pour vivre elle va diminuer de moitié. Cela est un vrai problème. Le combat en Syrie par rapport aux réfugiés qui viennent chez nous c'est de la rigolade à côté de cela. On parle même pas de 5 % de la population européenne dans tout les mauvais scénarios. La difficulté d'une démocratie pour anticiper un problème aussi important que celui-là est quasiment réduite à néant. Alors je me suis dit, dans le fond, pourquoi on ne parle pas assez de ça. Pourquoi on est pas assez d'accord cette dame. C'est là que je viens à Sarah Marquis car il faut être dans une situation personnelle, physique, qui nous permet de penser à ça avec une certaine liberté. Sarah Marquis traverse le monde toute seule. Je vais vous citer deux-trois textes un peu décousus aussi que j'ai tiré du livre mais je trouve quand j'ai lu ça, quelqu'un qui vit ça c'est quelqu'un qui a le regard peut-être plus ouvert que moi en tout cas, que nous, c'est-à-dire préoccupés par l'immédiateté de nos soucis et de notre vie. Je lis :

"Survivre, survivre à déchirer les chairs, à détruire toutes les connaissances et les certitudes que j'avais sur moi-même. Survivre à exposer les tripes à l'air libre, montrant de quoi je suis faite. Survivre m'a transpercée, à charger comme un taureau à travers mon âme et jouer avec mes réserves corporelles. Survivre m'a poussée un peu plus loin. Plus loin encore que mon plus obscure mais m'a aussi amené à toucher la lumière qui brille en moi dont j'avais pas conscience. C'est dans ces expériences, dans ces zones d'extrême inconfort que le travail est fait. Je n'y suis sûre de rien. Je nage dans l'incertitude constante, me remets constamment en question et ne pense pas une seconde que je n'ai pas peur. Ces sensations magiques, je les invite un pas après l'autre à marcher avec moi. Ensuite, elles se lassent et abandonnent parce que j'avance toujours. Peu importe ce qui arrive. Je fais et ferai toujours un pas de plus. Et c'est ce pas là qui compte. Parce que c'est celui-là qui me rapporte de ma destination. Parce que c'est au fil de mes pas que se révèle la richesse de mon existence. Pourquoi l'inconnu fait-il peur ? Souvent, la peur surgit lorsque l'on n'arrive pas à identifier sa source. La peur qui nous intéresse est associée souvent à l'inconnu. Lorsque je me retrouve face à une peur, je m'interroge sur la provenance de celle-ci jusqu'à ce que je sois capable de l'identifier. La peur est alors "fichée". L'esprit va

donc identifier la peur, la connaître. Celle-ci va perdre son rôle d'inconnue et va s'envoler tout naturellement".

M. Frédéric BORLOZ termine son allocution : "Je vous souhaite un bon Noël, de belles fêtes de fin d'année et une bonne santé pour l'année prochaine. Bonne chance à celles et ceux qui veulent nous rejoindre et à bientôt."

Mme Jeanne GIRARDIN nous lit son allocution :

"Mesdames, Messieurs,

Je vous rassure, je ne vais pas vous retenir très longtemps, au vu de l'heure et de la suite qui nous attend.

Vous permettez quelques réflexions, après 6 mois de présidence : Pas toujours facile de se trouver au perchoir. Se répéter chaque jour, ce que l'on va dire au Conseil, et se concentrer sur les procédures. Contacts réguliers avec le service des communes du Canton et de la préfète, avec le bureau du Conseil, sa secrétaire, et avec la secrétaire municipale. J'en profite pour remercier ces personnes. Une petite attention pour Barbara et ses 40 ans bientôt. Gérer les remarques, les invitations oubliées ou à la dernière minute. Mais finalement, c'est un enrichissement personnel, ce sont des contacts merveilleux et c'est une satisfaction de servir la communauté. Maintenant encore un mot pour une petite histoire qui débouchera par des prédictions amusantes. Il y a 20 ans, c'est mon mari qui était président du Conseil. Mais contrairement à d'autres documents, pour une fois, il n'a pas conservé son mot de fin d'année. Pourtant, cela aurait été intéressant de le relire afin de se projeter sur l'évolution de la ville. Alors avec un peu d'imagination, dans un futur très proche, 20 ans, que sera Aigle. Imaginons par exemple : M. Borloz sera-t-il toujours à sa place de syndic ? Y aura-t-il encore des commerçants au Centre-ville ? Le cap des 10'000 habitants sera enfin dépassé ? Sera t'on devenu une cité olympique, avec une patinoire mais sans piscine ? A travers la ville, le train ne sifflera plus trois fois ? Que restera-t-il des partis politiques traditionnels ? Des édicules publics flambant neufs et payants apparaîtront ? La vigne reléguée qu'aux coteaux, suffira-t-elle à étancher les soifs ? Que fera la police de proximité dans 20 ans, sera-t-elle enfin à pied ? Les betteraves et le maïs ne rapporteront plus, verra-t-on la plaine couverte de plantes de cannabis ? D'ici 20 ans, une mosquée apparaîtra (un lieu de prière existe déjà) et un cimetière musulman agrandira t-il le terrain actuel ? La construction scolaire en préfabriqué sera-t-elle encore debout dans 20 ans ? Plus de factures de Romande Energie car toutes les toitures seront équipées de panneaux solaires photovoltaïques ? Selon le principe d'égalité, verra-t-on des femmes au service des forêts ? Enfin les vandaes auront-ils cessé leurs méfaits ? Verra-t-on la création d'un bureau pour traiter les harceleurs ou harceleuses ainsi que le mobbing ? L'hotel de ville aura-t-elle une peau neuve ? Et pour terminer, une prédiction certaine, sans beaucoup d'imagination : l'ancienne Maison de Ville, au centre, encore subsistera ? Je termine pour un bon Noël pour tous et de joyeuses fêtes de fin d'année 2017, ainsi que tous mes voeux pour l'année à venir. Merci et bonne soirée, la séance est levée."

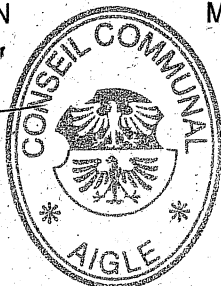
La séance est close à 23 h 25.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

La Présidente :
Mme Jeanne GIRARDIN

La secrétaire :
Mme Barbara DEVAUD

J. Girardin



B. Devaud



Postulat

Rendre notre ville accessible à tous

Des citoyens à mobilité réduite nous ont sollicités, nous faisant constater que le nombre de places de parcs pour les personnes handicapées sont réduites à Aigle.

En voici quelques exemples : pas de places de parcs handicapés devant la Poste, ni à l'avenue de la gare, la rue du collège, la rue de Rhone etc.

Par contre dans les parkings, les places réservées aux personnes ayant un handicap sont souvent occupées par des personnes valides "juste pour cinq minutes". Cela rend plus difficile l'intégration de ces personnes dans notre société et leur pleine participation à notre vie sociale, culturelle et professionnelle.

Le site www.placehandicape.ch référence une grande partie des places adaptées en Suisse. Vous pourrez y constater que Payerne par exemple, qui compte un nombre d'habitants à peu près égal à Aigle, comporte environ 20 places adaptées aux personnes handicapées. A Aigle, selon le site précité il n'y en a aucune et, selon la personne que nous avons contactée à L' AVACAH (Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes Handicapées), il n'y en aurait que 5 sous le domaine public.

C'est pourquoi nous vous demandons de sensibiliser les commerces, anciens et nouveaux, afin qu'ils attribuent des places spécifiques aux personnes à mobilité réduite. Nous vous rappelons aussi que l'annexe A.2.2 de la norme SIA 500/SN 521500 à l'article 36 du RLATC (Règlement d'application de la loi vaudoise sur les constructions) définit le nombre de places nécessaires.

Art. 36 Locaux et installations

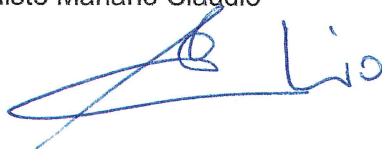
1. La construction de locaux et d'installations accessibles au public (notamment les bâtiments administratifs, les établissements d'enseignement, les églises, les salles de spectacle, les hôtels, les restaurants, les commerces, les installations de sport, les édifices publics, les établissements sanitaires ou à caractère social) et de bâtiments destinés à l'activité professionnelle (tels qu'usines, ateliers et bureaux), de même que celles d'immeubles d'habitation collective, doivent être conçues en tenant compte des besoins des personnes handicapées au sens de la législation fédérale sur l'égalité pour les handicapés A, des personnes âgées, des enfants et des personnes conduisant des poussettes.
2. La norme du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés SN 521 500 est applicable aux locaux et installations accessibles au public, aux locaux destinés à l'activité professionnelle et aux espaces collectifs des immeubles d'habitation. En cas d'habitat collectif ou groupé de plus de six logements, ceux-ci doivent pouvoir s'adapter à cette norme.
- 2bis L'avantage procuré aux usagers ne doit pas être disproportionné par rapport aux coûts engendrés, à l'atteinte portée à l'environnement, à la nature ou au patrimoine.
- 3 Sont réservées les dispositions spéciales de la législation sur le travail B.

A.2.2

Bâtiment, partie de bâtiment	Exigences relatives aux éléments de construction	Selon chiffre	Nombre (valeur de référence*)	
Parkings	Places de stationnement adaptées au fauteuil roulant (PSF) Emplacement: ces places doivent être situées à proximité des sorties piétonnes principales. S'il y a plusieurs sorties équivalentes, par ex. sorties à différents étages, les PSF seront réparties à raison de 1 PSF au moins par sortie.	7.10	Total des places	Nombre de PSF
			jusqu'à 50	1
			51 - 100	2
			101 - 150	3
			151 - 200	4
			201 - 300	5
			301 - 500	6
	Les rampes entre PSF et cages d'escaliers ou ascen- seurs ne sont admises que sous réserve*.	3.5	Par groupe supplémentaire jusqu'à 250	+1

Par ce postulat nous invitons la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre des mesures pour augmenter nombre des places de stationnement adaptées au fauteuil roulant, ainsi qu'à s'inscrire sur le site www.placehandicape.ch, afin que les places handicapés d'Aigle y figurent.

Au nom du Parti Socialiste Mariano Claudio





L'Entente Aiglonne

Responsabilité - Citoyenneté - Equité

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2017

Interpellation - Mise en œuvre du Plan Directeur communal avec information à la population

Lors de sa séance du 27 avril dernier, la présente assemblée a octroyé à la Municipalité en réponse au Préavis municipal 2016-19, un crédit d'études de CHF 880'000.- pour la « révision du Plan Directeur Communal (PD Com) et l'élaboration d'un plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA) ».

Conformément à l'art. 6, al. 1 du règlement d'application de la LATC (RLATC), qui stipule que : *l'autorité (en l'occurrence la Municipalité) chargée d'élaborer le Plan directeur (Communal) informe la population **dès le commencement de l'étude** sur les objectifs recherchés, et la renseigne sur le déroulement de la procédure et les moyens de formuler des observations ou propositions ».*

A ce jour, aucune information n'a été faite à la population. Ceci me paraît curieux, vu les délais de réalisation très courts annoncés dans le préavis.

Mes questions à la Municipalité sont les suivantes :

1. Cette étude a-t-elle déjà commencé ?
2. Quand la Municipalité entend-elle informer la population ?
3. Quels sont les moyens qu'elle mettra à sa disposition afin que la population puisse formuler ses observations et propositions ?

L'Entente aiglonne remercie d'ores et déjà la Municipalité de lui répondre par écrit.

Je vous remercie pour votre attention.

Pour l'Entente aiglonne : K. Hess Bellwald



Conseil Communal du 15 décembre 2017

Interpellation Pour sécuriser la Place de la Gare

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Le Communiqué de Presse du 21 novembre 2017 sur le contrôle renforcé à la Place de la Gare a retenu toute notre attention et le groupe AlternativeS-Les Verts en profite pour rebondir sur le sujet de la sécurité des usagers de cette Place.

Nous sommes d'avis que la place de la Gare ne semble pas en conformité avec la réglementation routière dans la mesure où le piéton qui se rend ou passe par la Gare se trouve à un moment ou à un autre sans trottoir, ni voie de cheminement propre. Il est donc confronté directement à la circulation automobile réglementée par une limitation de vitesse à 50km heures !

Plutôt que de chercher qui a la priorité sur l'autre ou d'imaginer des considérations digne des discussions du café des Petits Trains, nous demandons à nouveau à la Municipalité de faire des propositions d'amélioration même si celles-ci devaient être transitoires. Il s'agit d'améliorer cette situation surréaliste et dangereuse aux heures de pointe qui est exacerbée par l'ouverture du chantier Margencel. Nous rappelons qu'il s'agit d'une préoccupation récurrente pour bon nombre d'usagers du lieu.

Cette situation n'est pas à l'honneur des autorités d'une ville qui ont entre-autre comme mission, de faire cohabiter en bonne intelligence, tous les moyens de locomotion de ses habitants ainsi que des usagers qui viennent de plus loin avec des véhicules pour chercher ou déposer des personnes.

C'est pourquoi nous demandons à la Municipalité :

- Si elle est informée des difficultés précitées
- Y a-t-il un compte rendu de la police au niveau des infractions ?
- Si elle compte y remédier, même à titre transitoire, durant les deux ans ou plus que durera le chantier en cours, ainsi que les autres constructions projetées.
- Si elle compte faire au plus vite le nécessaire pour sécuriser l'ensemble du périmètre Place de la Gare jusqu'au carrefour Margencel (prévention/signalisation)

Nous remercions par avance la Municipalité pour sa réponse écrite à cette interpellation.

Pour le groupe AlternativeS-Les Verts
Katleen Boucher

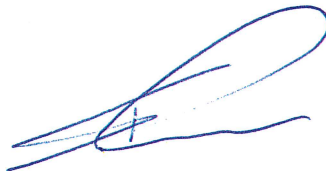
Interpellation

(Art. 62 du règlement du Conseil communal)

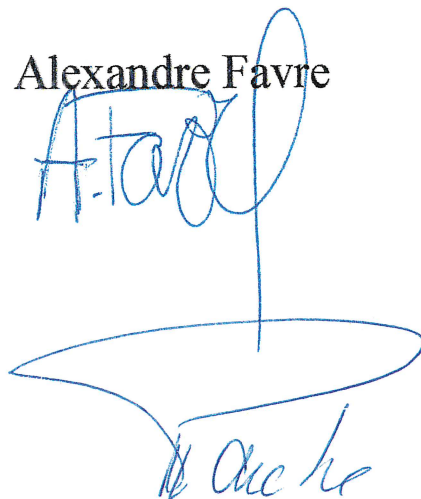
Les édicules publics aiglons présentant des signes évidents de vieillesse et de délabrement, donnant l'impression d'avoir tous été construits selon un même modèle avec des standards remontant à l'époque soviétique, ils contribuent à donner une image vieillotte et peu amène à notre cité.

Vu ce qu'il précède, je dépose l'interpellation suivante : Est-il prévu d'entamer une réflexion quant à une campagne de rénovation de ces commodités, et si oui à quel horizon avec quel échéancier ?

Aigle, le 12 décembre 2017



Alexandre Favre





Question au Conseil du 15.12.2017.

Magic Pass

L'hiver est devant la porte et la saison de ski a déjà commencé, mais cette année, une mauvaise surprise attend les familles avec des enfants âgés entre 6 et 9 ans. Jusqu'à la saison dernière, les enfants de cette tranche d'âge ont pu utiliser gratuitement les remontées mécaniques pour skier dans les alpes vaudoises, s'ils étaient accompagnés d'un adulte.

Avec l'introduction du système « Magic Pass » sur quasi l'ensemble des stations romandes, les forfaits de ski sont désormais payants pour tous les enfants à partir de 6 ans, même dans les alpes vaudoises.

Bien que nous saluons les efforts de coordination et de marketing qui ont été entrepris par les stations hivernales romandes en introduisant le « Magic Pass », ce changement de tarif représente une hausse non-négligeable pour les familles et risque de les faire renoncer au sport hivernal dans notre région.

Le groupe AlternativeS-Les Verts souhaiterait savoir si la commune d'Aigle pourrait rentrer en matière ou en tout cas entreprendre une réflexion pour l'attribution d'une subvention pour les familles ayant des enfants dans la tranche d'âge précitée. Comme cela se pratique dans des communes voisines (Ollon par exemple) ou Valaisannes ?

D'avance merci pour votre réponse écrite.

Samuel Obi pour le groupe AlternativeS-Les Verts



Parti socialiste
aiglon

Parti Socialiste Aiglon
Bel-horizon 7
1860 Aigle
Tel. 078 675 89 34

Questions à La Municipalité

Emplacement pour un carré musulman, est-ce pertinent ?

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs les Municipaux, chers Collègues,

La population Aiglonne a l'instar de la population helvétique s'accroît. D'après les projections tous pensent à croire que ce phénomène continuera, voir s'intensifiera.

Notre population à l'instar de notre pays est de plus en plus cosmopolite. Des personnes de toutes origines, de toutes religions sont Aiglons.

De ce fait, des citoyens avec un passeport rouge à croix blanche, toujours plus nombreux sont de confession musulmane. Soit de par leur origine soit par conversion. D'après une source non officielle environ 420 familles s'étant déclaré de confession musulmane vivent dans notre commune.

Pourtant, ceux qui souhaiteraient être mis en terre dans le respect de leur foi musulmane dans notre région, se retrouvent confrontés à l'absence de possibilité d'un emplacement leur étant destiné.

Pour rappel un carré musulman existe uniquement dans les pays non musulman, car selon l'islam, les âmes des croyants doivent reposer ensemble dans un même cimetière. Les tombes suivent la Qibla, c'est-à-dire qu'elles sont orientées vers la ville de La Mecque.

Nous savons que notre Municipalité laisse déjà la possibilité de faire la cérémonie selon les rites de l'Islam. Nous la félicitons pour cette ouverture d'esprit. Mais quand est-t'il de la mise en terre ?

C'est la raison pour laquelle, afin de juger de la pertinence de la question, le groupe socialiste pose les questions suivantes :

- Notre Municipalité peut-elle confirmer le chiffre de 420 familles de confession musulmanes, a-t'elle des chiffres plus précis ? et dans notre district ?
- Si ce chiffre de 420 est avéré, notre Municipalité pense t'elle que la question est légitime?
- Notre Municipalité a-t-elle déjà envisagé la création d'un tel espace dans notre cimetière? Aurions-nous la place? si nous n'avons pas de place, pouvons-nous songer à en faire?
- Pourrions-nous y réfléchir avec les autres communes de notre district dans le but d'un projet commun?

Nous pensons que même si nous ne trouvons la possibilité de créer qu'une seule place dans notre cimetière, cela serait déjà envoyé un message fort de tolérance et de respect des autres. Nous estimons qu'une réponse écrite serait adéquate afin de pousser la réflexion et d'avoir l'avis de notre Municipalité sur ce sujet. Etant conscient de la charge de travail de notre Municipalité, nous acceptons que la réponse, de ce fait, ne soit pas une priorité dans les délais pour elle. Nous la remercions d'avance pour sa réponse.

Pour le PSA